

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2019



Sirtom de la Vallée de la Grosne
Za du Pré Saint Germain
16 Rue Albert Schmitt
71250 CLUNY
Tél : 03 85 59 26 98 / Fax : 03 85 59 33 18
secretariat@sirtomgrosne.fr, www.sirtomgrosne.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL	4
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	5
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC	7
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	9
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)</i>	9
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))</i>	10
2.3.3. <i>Les collectes et flux spécifiques</i>	15
2.3.4. <i>La collecte en déchèteries</i>	15
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	19
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES	21
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	21
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	22
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	23
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation</i>	24
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)</i>	25
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	25
3.1. DONNEES GENERALES	25
3.2. LES COUTS PAR FLUX	26
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)	30
4. DES INDICATEURS QUALITATIFS.....	32
4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	32
4.1.1. <i>Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets</i>	32
4.1.2. <i>Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets</i>	32
4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLP DMA)	33
4.3. TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE	37
4.3.1. <i>Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC)</i>	37
5. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2019 DANS LE CADRE DU CODEC	40



6. RESULTATS QUANTITATIFS	55
PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020	57
7. BILAN QUALITATIF 2019 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS.....	58
7.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG :	58
7.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :	58
7.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2019-2025 :	58

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service

Diffusion du rapport annuel :

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM et dans les Mairies des 58 communes membres et au siège des Communautés de Communes adhérentes
Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr

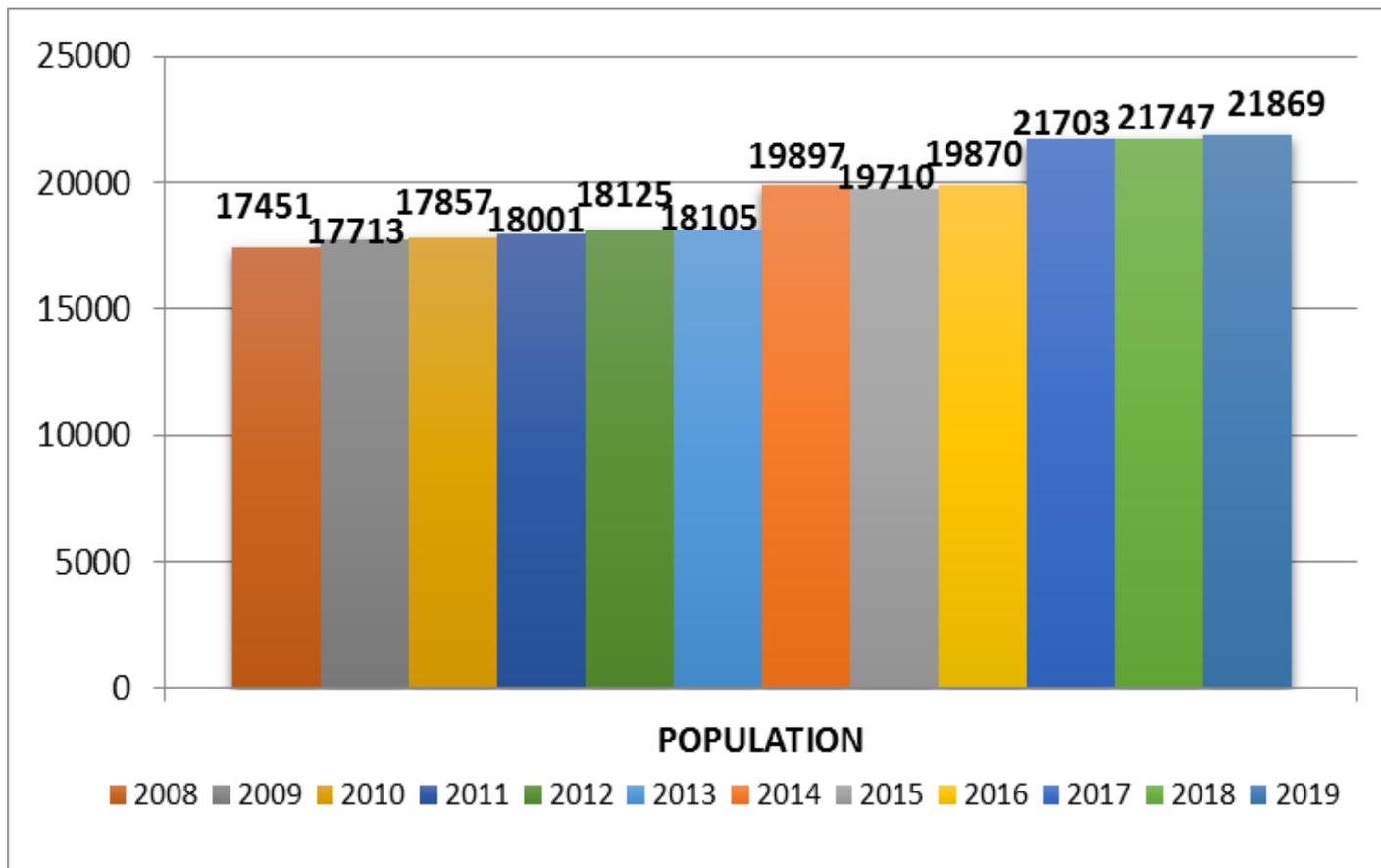


2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

Sirtom de la Vallée de la Grosne : 58 communes adhérentes et 21 869 habitants

Pour rappel, en 2017, 9 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.



Collectivités adhérentes

Dept	Commune	Date début	Date fin	Population
71	Ameugny	01/01/2017	-	172
71	Bergesserin	20/06/1986	-	205
71	Berzé-le-Châtel	01/01/1999	-	59
71	Blanot	20/06/1986	-	177
71	Bonnay	01/01/2017	-	325
71	Bourgvilain	01/07/2001	-	331
71	Brandon	20/06/1986	31/12/2018 (fusion)	-
71	Bray	20/06/1986	-	122
71	Buffières	01/01/2002	-	275
71	Burzy	01/01/2017	-	60
71	Château	20/06/1986	-	219
71	Chériset	08/01/2001	-	20
71	Chevagny-sur-Guye	01/07/2001	-	74
71	Chiddes	01/01/2014	-	93

71	Chissey-lès-Mâcon	01/01/2014	-	237
71	Clermain	01/01/2002	31/12/2018 (fusion)	-
71	Cluny	20/06/1986	-	4 830
71	Cortambert	20/06/1986	-	232
71	Cortevaix	01/01/2017	-	252
71	Curtil-sous-Bufferies	01/03/1998	-	90
71	Dompierre-les-Ormes	01/01/2002	-	907
71	Donzy-le-National	20/06/1986	31/12/2016 (fusion)	-
71	Donzy-le-Pertuis	01/01/1997	-	167
71	Flagy	01/01/1989	-	169
71	Germolles-sur-Grosne	01/01/1989	-	127
71	Jalogny	20/06/1986	-	359
71	Joncy	01/01/2017	-	530
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	01/01/2002	-	187
71	La Guiche	01/07/2001	-	623
71	La Vineuse-sur-Frégande	01/01/2017 (fusion)	-	655
71	Lournand	20/06/1986	-	331
71	Massilly	20/06/1986	-	356
71	Massy	01/07/1993	31/12/2016 (fusion)	-
71	Matour	01/01/2002	-	1 119
71	Mazille	20/06/1986	-	384
71	Montagny-sur-Grosne	01/01/2002	31/12/2018 (fusion)	-
71	Montmelard	01/01/2002	-	356
71	Navour-sur-Grosne	01/01/2019	Commune nouvelle	653
71	Passy	01/01/2014	-	64
71	Pierreclos	01/01/2014	-	904
71	Pressy-sous-Dondin	01/01/2003	-	99
71	Sailly	01/01/2014	-	85
71	Saint-André-le-Désert	01/01/2002	-	251
71	Saint-Clément-sur-Guye	01/01/2017	-	131
71	Saint-Huruge	01/01/2017	-	53
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière	20/06/1986	-	271
71	Saint-Marcelin-de-Cray	01/07/2001	-	186
71	Saint-Martin-de-Salencey	01/07/2001	-	99
71	Saint-Martin-la-Patrouille	01/01/2017	-	62
71	Saint-Pierre-le-Vieux	20/06/1986	-	355
71	Saint-Point	20/06/1986	-	328
71	Saint-Vincent-des-Prés	01/01/2002	-	109
71	Saint-Ythaire	01/01/2017	-	125
71	Sainte-Cécile	01/01/1999	-	288
71	Salornay-sur-Guye	01/01/2002	-	864
71	Serrières	01/01/2002	-	275
71	Sigy-le-Châtel	01/01/2014	-	103
71	Sivignon	01/01/1989	-	166
71	Taizé	01/01/2014	-	178
71	Tramayes	20/06/1986	-	1 056
71	Trambly	01/01/2002	-	399
71	Trivy	01/01/1989	-	274
71	Verosvres	01/01/2014	-	448
71	Vitry-lès-Cluny	01/01/1999	31/12/2016 (fusion)	-

Informations complémentaires

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la C.C. du Clunisois, la C.C. Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais. Ce sont ces CC qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés (définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)). Ces CC participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. A partir de 2019 la C.C. du Clunisois a décidé de mettre en place une fiscalité différenciée incitative pour les professionnels : la redevance spéciale incitative (RSI). L'assiette de cette RSI est le volume collecté. Le règlement de service de la RSI a été adopté par le Conseil communautaire le 08 avril 2019. Il fixe le seuil minimal de 400 l de production de déchets ménagers par semaine pour être redevable de la RSI. Au-delà du seuil maximum de 15 000 l hebdomadaire le service public des déchets ne pourra plus être exercé.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Flux	Précollecte	Collecte - Transport	Traitement
OMR	 Bacs gris	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Unité de valorisation énergétique VILLEFRANCHE/SAONE (SYTRAIVAL)
Emballages	 Bacs jaunes	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Centre de tri REGION LYONNAISE
Papiers	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Papetier VOSGES
Verre	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Verrerie à CHALON / SAONE
Autres déchets	 5 déchèteries Gardiennage en régie	 Transports en régie et en prestation	Filières spécifiques selon les flux (REGION MACONNAISE et RHONE)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayas, Trambly) et 97 Points d'apport volontaire (114 colonnes pour le verre et 107 pour le papier). Ces déchèteries ont bénéficié d'un programme de réhabilitation sur la période 2016-2018.

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les «déchets non recyclables » des déchetteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région Lyonnaise suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,
- usine SAINT GOBAIN pour le recyclage du verre,
- traitement du bois collecté en déchetteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries, à MACON
- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à CLESSE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	19/06/1986			
Collecte sélective	X	19/06/1986			
Déchèterie	X	19/06/1986			
Traitement		19/06/1986	X	01/01/2017	SYTRAIVAL

La Collecte des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux) est arrêtée par le Sirtom de la Vallée de la Grosne du fait de la mise en place d'un Eco-organisme spécifique : DASTRI. Depuis 2014 les DASRI sont directement collectés par les pharmacies référencées du territoire.

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Signature contrat en cours	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO (papiers-emballages)	01/01/2018	barème F
Agrément OCADEEE pour les DEEE	01/01/2015	scénario S1 pour 4 déchèteries / S2 pour Cluny
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/01/2018	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2019	
Agrément Récyclum pour les DEEE	01/01/2019	

Mode de gestion du service (au 31/12/2019) :

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 23 pour la partie technique représentant (23 équivalents temps plein (ETP)). 1 agent est en disponibilité.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint administrative et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 ETP.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) / CODEC », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.8 ETP) et 1 poste de Maître composteur / Animatrice Valorisation Organique (1 ETP).

2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

*21 869 habitants desservis,
3 971 tonnes collectées soit 181.5 kg/habitant desservi
La collecte des OMR représente 86 500 km / 46 000 l. gasoil*

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée		Données Départementales en kg/hab. desservi (2017)
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi	
Collecte mixte	21 869	21 869	100,0%	0	3 970.64	181.56	202.7

A noter, pour 2018 la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par habitant et par an était de 187.69 kg/hab.

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis en porte à porte et en point de regroupement.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 540

Population concernée par ce type de collecte : 40 %

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 1 fois par semaine

Détail des fréquences de collecte par secteur

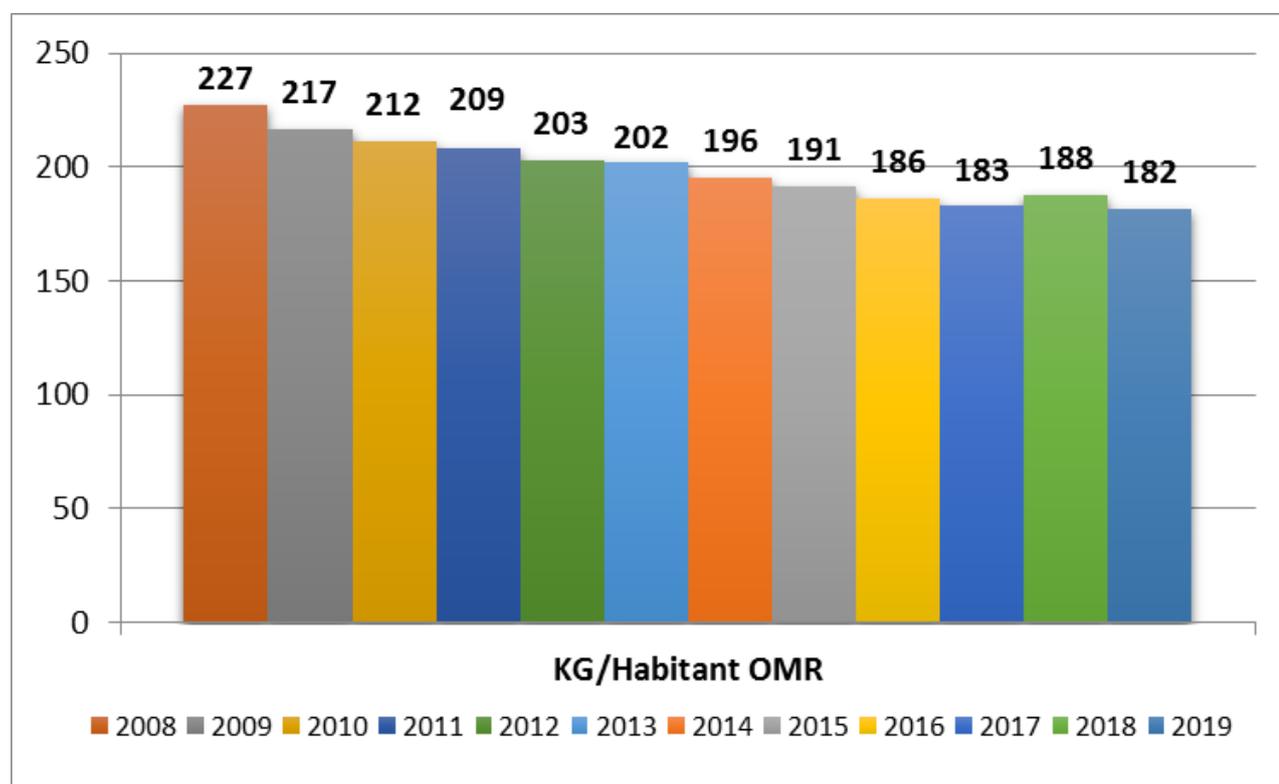
	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : ensemble territoire sauf Cluny secteur sauvegardé	57.67 communes / 20 369 habitants	C1
Secteur 2	0.33 commune (1/3 de la commune de CLUNY : 1 500 habitants)	C2

2.3.1.3 Informations complémentaires

Evolution 2018/2019

- 111 tonnes soit – 2.72 % / baisse de 6.13 kg /habitant soit – 3.27 %

Le ratio en kg / habitant est en baisse (pour rappel les travaux en déchèteries (et donc fermetures temporaires) sur l'année 2018 ont pu conduire certains foyers à mettre dans les OMR des déchets qui normalement doivent être déposés en déchèteries).



2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))

*21 869 habitants desservis,
2 037.5 tonnes collectées soit 93 kg/habitant desservi
La collecte des emballages représente 37 000 km / 19 700 l. gasoil*

La collecte est réalisée en régie pour les emballages.

Les papiers et le verre sont collectés par des prestataires via le SYTRAI VAL (ETS GUERIN à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42) pour le papier et ETS GACHON à CREANCEY (21) pour le verre).

Année de démarrage de la collecte du verre : 1986

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et papiers : 1986

2.3.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	21 869	21 869	100%	0
Autres Emballages et Papiers	21 869	21 869	100%	0

La population est desservie en mode « mixte » pour la collecte d'emballages :

- porte à porte : environ 60 %

- points de regroupement : environ 40 % de la population desservie par 540 points

L'ensemble des habitants est desservi en points d'apport volontaire pour le verre (114) et pour les journaux magazines (107).

2.3.2.2 Quantités collectées

La collecte sélective se réalise en 3 flux :

- verre
- emballages (acier, aluminium, plastique, briques alimentaires, cartonnettes)
- papiers

Les chiffres ci-dessous correspondent aux tonnages livrés chez les repreneurs.

	Total			Données Départementales
	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2017)
Déchets d'emballages en verre	1 168.34	21 869	53.42	37.68
Déchets d'emballages en matières plastiques	49.76	21 869	2.28	-
Déchets d'emballages en métaux ferreux	19.07	21 869	0.87	-
Déchets d'emballages en aluminium	1.33	21 869	0.06	-
Déchets d'emballages carton	78.26	21 869	3.58	-
Déchets d'emballages en carton complexé (briques)	8.98	21 869	0.41	-
Total déchets emballages (hors verre)	157.40	21 869	7.20	-
Papiers / Journaux et magazines	469.35	21 869	21.46	-
Déchets de papèterie et livres (gros de magasins)	148.94	21 869	6.81	-
Total déchets papiers	618.29	21 869	28.27	(papiers + emballages : 47.30)
TOTAL	1 944.03	21 869	88.89	84.98

Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 34.26 % des emballages (82.02 T de refus, soit 3.75 kg/habitant)

- 1.82 % des JRM (11.45 T de refus, soit 0.52 kg/habitant)

Pour 2018 les quantités collectées par an en kg/habitant étaient : déchets d'emballages : 8.17 kg / papiers : 28.25 kg / verre : 56.79 kg / refus de tri : 33.59 % des emballages collectés (89.86 T de refus, soit 4.13 kg/habitant) et 4.82 % des JRM (31.15 T de refus, soit 1.43 kg/habitant).

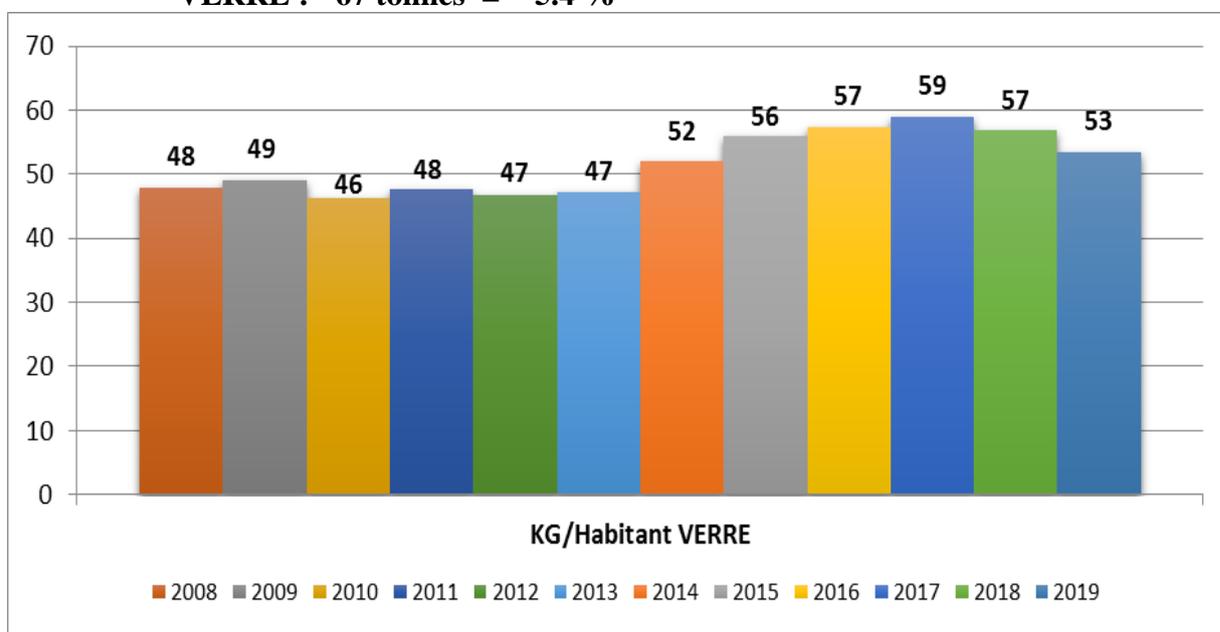
2.3.2.3 Informations complémentaires

Evolution 2018/2019

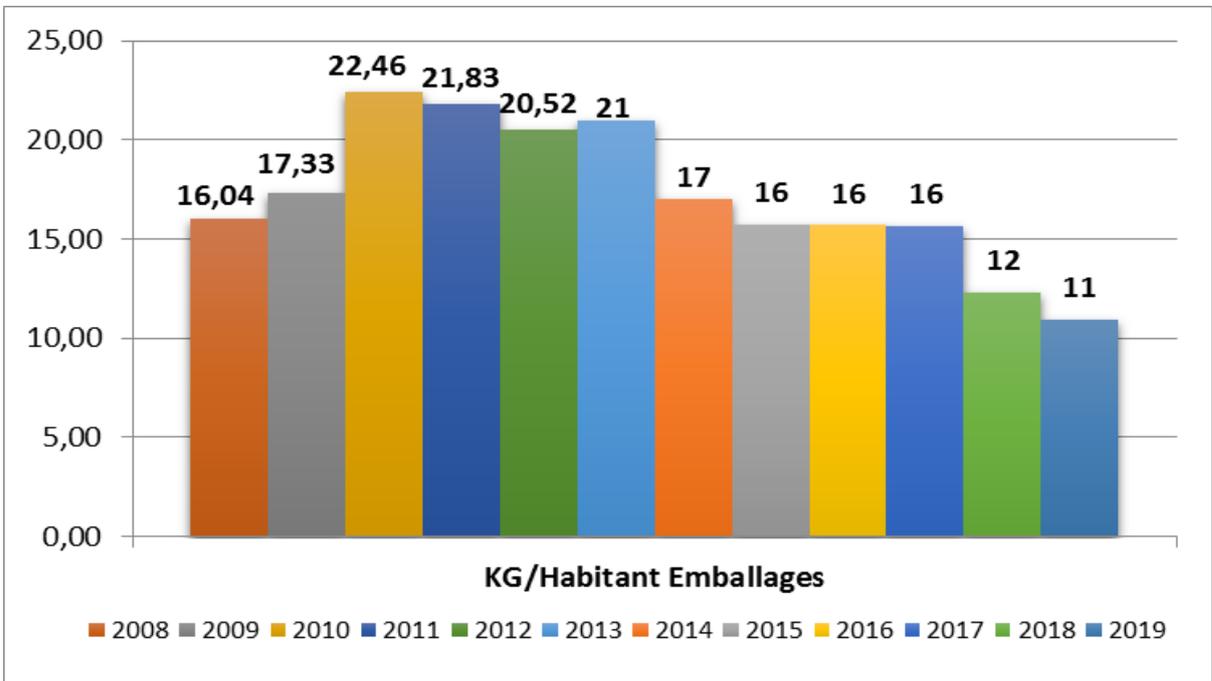
- 110.5 Tonnes soit - 5.14 % / baisse de 6 kg /habitants soit - 6 %

Evolution des quantités traitées 2018/2019 (avec refus) :

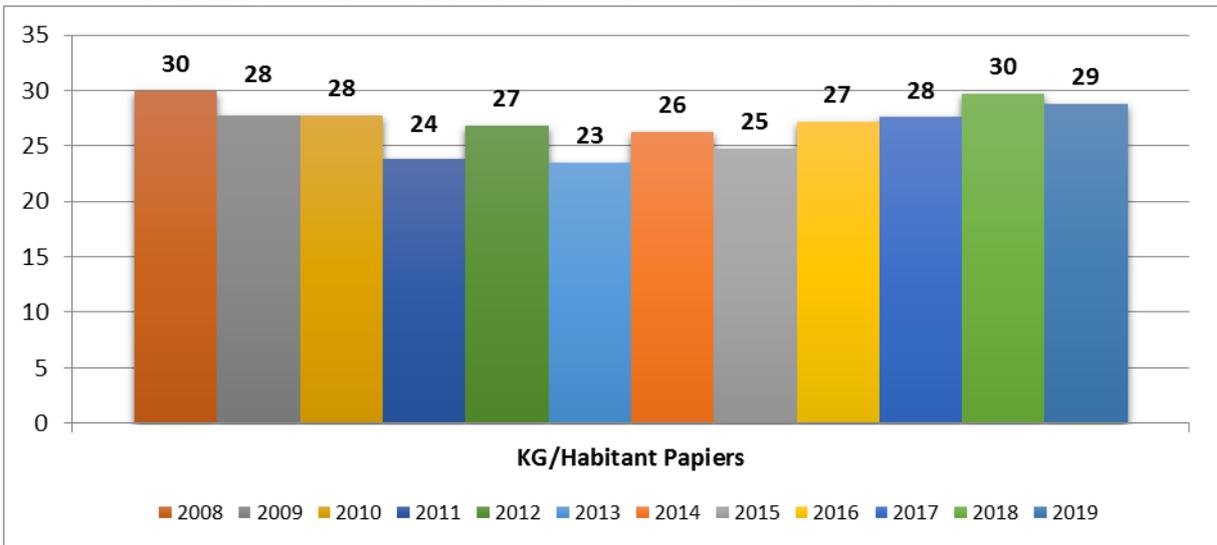
- VERRE : - 67 tonnes = - 5.4 %



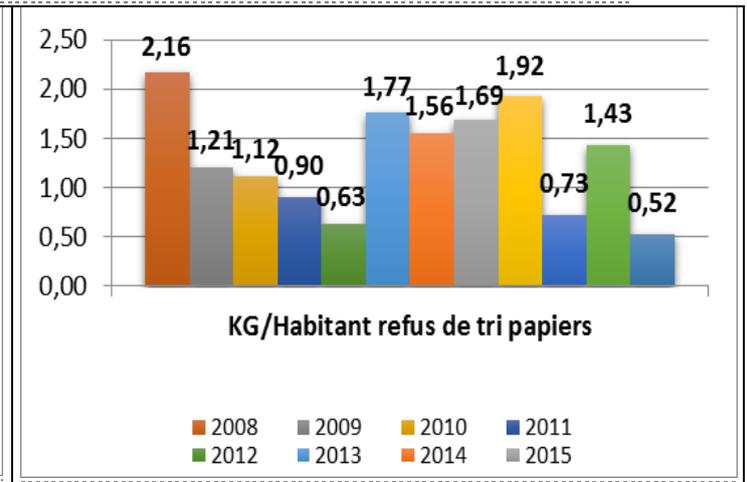
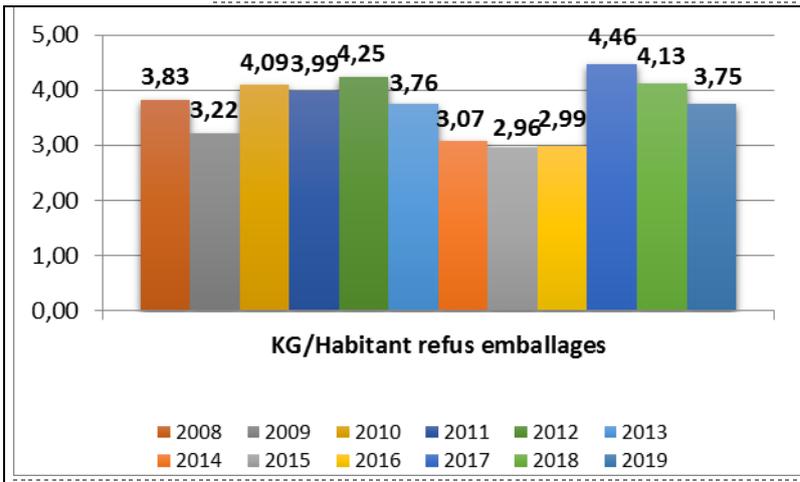
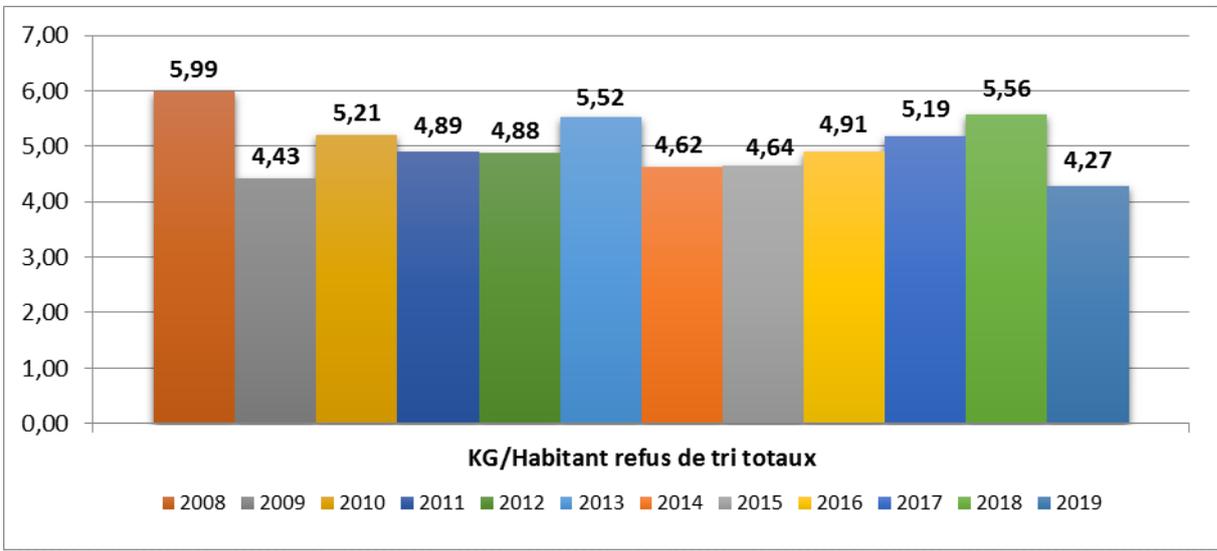
- EMBALLAGES : - 28 tonnes = - 10.5 %



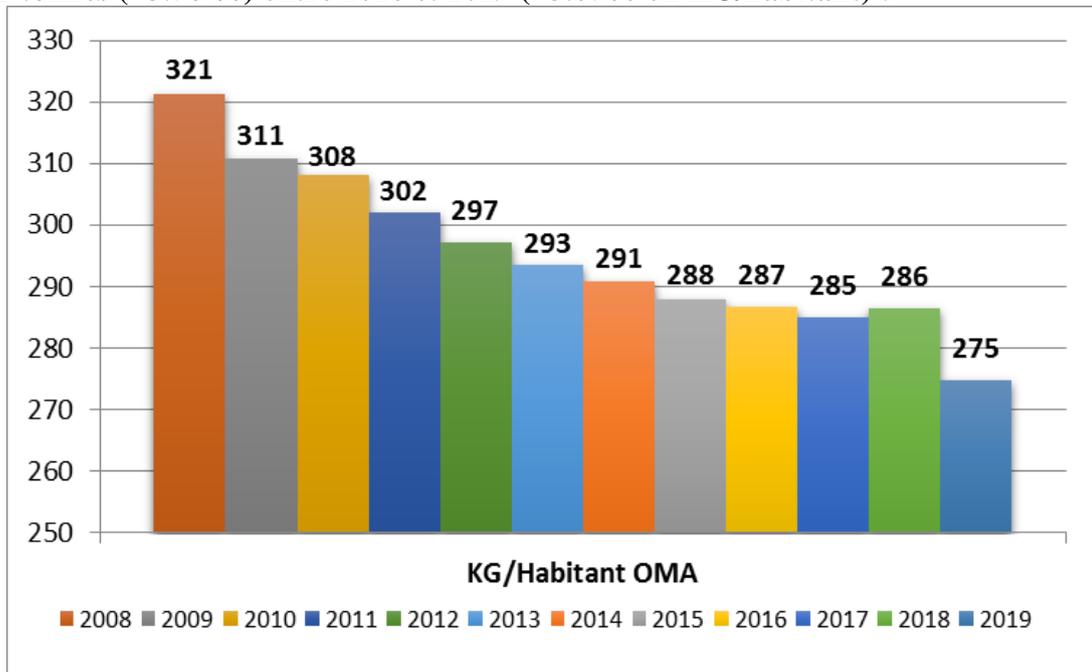
- PAPIERS / GROS MAGASINS : - 15.87 tonnes = - 2.46 %



**Les REFUS DE TRI baissent de 27.5 tonnes (- 22.8%) / - 23% en KG / hab.
(4.27 kg/hab. en 2019 / 5.56 kg/hab. en 2018)**



Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR + RSOM) diminuent de 222 tonnes (- 3.56 %) entre 2018 et 2019 (- 3.85% en KG/habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2017 est de 288 kg/habitant desservi.

2.3.3. Les collectes et flux spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a passé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.
Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM.

Tonnage collecté en 2019 : 85.32 tonnes
Soit 3.90 kg/habitant desservi

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

Pour 2018, le tonnage collecté était de 81.05 tonnes (soit 3.73 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Cartons bruns présents dans la collecte des papiers :

Dans le flux des papiers collectés en Points d'Apport Volontaire, une part importante de cartons bruns est présente. Ces cartons bruns sont considérés comme des refus de papiers, et donc ne sont pas rémunérés par les repreneurs (pas de recettes industrielles). Les collecteurs majeurs (amendes) leurs coûts de collecte du fait de la présence de ces cartons, L'objectif donc est de supprimer ce flux ; **pour rappel les cartons bruns sont à déposer en déchèteries.**

Tonnage collecté en 2019 : 23.98 tonnes
Soit 1.10 kg/habitant desservi

Pour 2018, le tonnage collecté était de 27.60 tonnes (soit 1.27 kg/habitant desservi).

2.3.3.3. Collecte spécifiques des déchets amiantés :

Cette collecte est organisée par le SIRTOM selon les demandes : sur inscription des usagers qui peuvent déposer entre 3 et 5 plaques d'amiante (ou équivalent) dans des contenants spécifiques fournis (des équipements de protection pour manipuler les déchets sont également fournis). La prestation de collecte est réalisée par un prestataire agréé sur rendez-vous sur un lieu commun défini en fonction des inscriptions. Les campagnes de collecte sont organisées 2 à 3 fois par an, selon les demandes.

Tonnage collecté en 2019 : 9.5 tonnes
Soit 0.43 kg/habitant desservi

Pour 2018, le tonnage collecté était de 4.16 tonnes (soit 0.19 kg/habitant desservi).

2.3.4. La collecte en déchèteries

*5 déchèterie(s), 21 869 habitants desservis, 5 182 tonnes collectées
(4 086 tonnes collectées sans gravats)*

5 déchèteries sont gérées en régie par le SIRTOM.

2.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Cluny	01/01/2006	X		X		X	X		hiver : lundi, mercredi et samedi: 9h-12h et 13h30-17h

Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange
Autres déchets dangereux : Déchets acides, Petits déchets chimiques en mélange, Solvants usés, Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Déchets de produits agro-chimiques, Déchets chimiques en mélange
Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons
Piles et accumulateurs : Batteries usagées, Piles électriques usagées, Déchets de piles et accumulateurs
Huiles moteur : Huiles usées
Métaux : Déchets d'emballages métalliques en mélange, Déchets d'emballages en métaux ferreux, Déchets de métaux ferreux, Déchets de métaux non ferreux, Déchets métalliques
Déchets amiantés : Déchets amiantés
Plastiques - textiles - verre : Déchets de verre, Déchets de matières plastiques, Déchets textiles
Déblais et gravats : Déchets de béton, briques
Déchets verts - bois : Déchets de bois, Déchets verts
Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents, Encombrants ménagers divers, Equipements électriques et électroniques hors d'usage
Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage
Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Déchèterie de Cluny Déchèterie de la Guiche Déchèterie de Salornay sur Guye Déchèterie de Tramayes Déchèterie de Trambly	Entreprises et artisans	A	accès autorisé : artisans, commerçants, entreprises exerçant l'activité ds zone. suivi de fréquentation des professionnels par bordereau	Payant – voir détail gravats, déchets verts - encombrants - bois et déchets dangereux
Tarification par types de déchets Tous DDM= 1.5 euro/kg, limités à 20 kg/semaine Déchets de bois : 15 euros/m3 ou 65 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,6 T/semaine Déchets verts : 10 euros/m3 ou 50 euros/tonne, limité à 3 m3 ou 0,4 T par semaine Déchets en mélange/non recyclables/plâtre : 25 euros/m3 ou 100 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,4 T/semaine Déchets de béton, briques : 25 euros/m3 ou 20 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 4 T/semaine				

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28.03.2007.

2.3.4.3 Population desservie

	Nombre de visiteurs dans l'année	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
Déchèterie de Cluny	31 265	21 869	21 869	0
Déchèterie de la Guiche	2 552	21 869	21 869	0
Déchèterie de Salornay sur Guye	7 996	21 869	21 869	0
Déchèterie de Tramayes	2 357	21 869	21 869	0
Déchèterie de Trambly	8 871	21 869	21 869	0
TOTAL sans double compte	53 041	21 869	21 869	0

Fréquentation des professionnels (payant pour certains flux selon règlement):

déchèterie	Nombre de visites de professionnels dans l'année	En % des fréquentations
Déchèterie de Cluny	2 541 dont 56 payants	8.1 %
Déchèterie de La Guiche	24 dont 2 payants	9.4 %

déchèterie	Nombre de visites de professionnels dans l'année	En % des fréquentations
Déchèterie de Salornay sur Guye	326 dont 17 payants	4 %
Déchèterie de Tramayes	34 dont 16 payants	1.44 %
Déchèterie de Trambly	603 dont 38 payants	6.8 %
TOTAL sans double compte	3 528 dont 129 payants	6.7 %

2.3.4.4 Quantités collectées

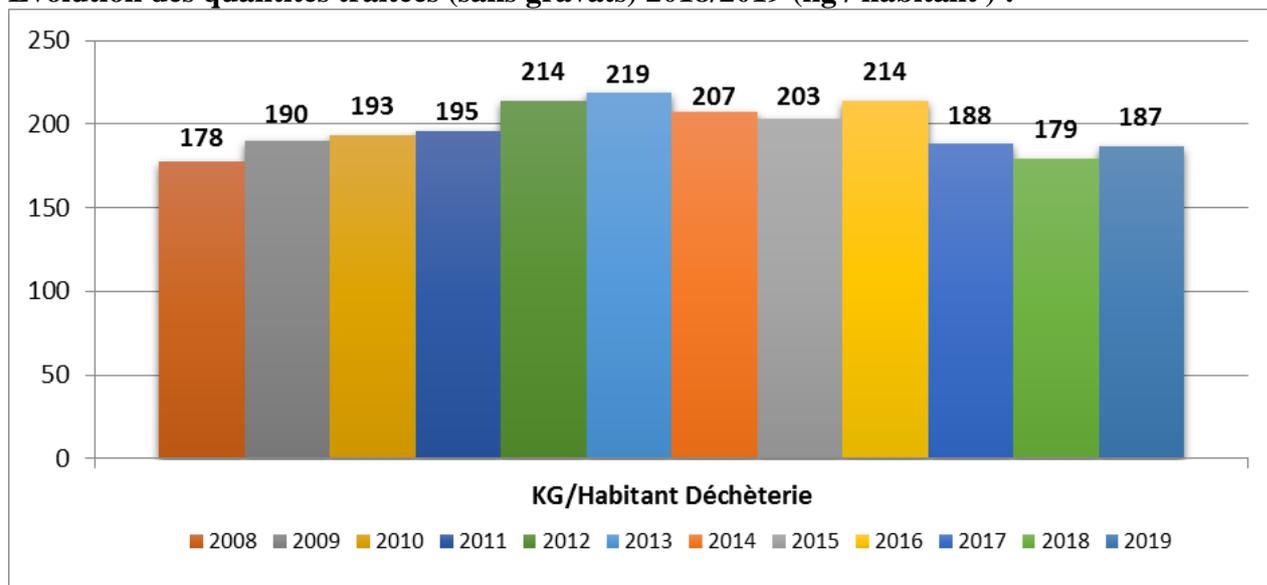
déchèterie	La Guiche	Salornay/Guye	Cluny	Tramayes	Trambly	tonnage	kg/hbt
cartons	13,04	57,12	161,28	47,90	64,96	344,30	15,74
bois	45,55	115,50	334,69	106,10	225,65	827,49	37,84
déchets verts	66,90	100,12	313,92	99,56	112,86	693,36	31,71
ferrailles	19,72	67,20	191,40	44,76	107,44	430,52	19,69
DEEE	12,24	39,97	114,44	25,84	56,19	248,68	11,37
DNR	57,36	145,68	382,08	112,58	199,18	896,88	41,01
Plâtre	9,30	38,32	49,30	18,10	42,12	157,14	7,19
Corps gras alimentaires	0,00	0,49	2,24	0,42	0,68	3,83	0,18
Meubles (Eco mobilier)	19,32	68,60	185,26	0,00	95,40	368,58	16,85
Polystyrène	-	-	4,11	-	-	4,11	0,19
Plastiques souples	-	-	2,33	-	-	2,33	0,11
Total déchets banals	243,43	633,00	1 741,05	455,26	904,49	3 977,23	181,87
piles	0,29	0,56	2,34	0,52	1,08	4,80	0,22
batteries	-	-	3,28	-	-	3,28	0,15
Emballages métalliques en mélange	0,07	0,27	0,63	0,18	0,39	1,53	0,07
huiles minérales	0,00	1,80	4,77	0,90	2,25	9,72	0,44
lampes et tubes fluo	0,00	0,22	1,20	0,00	0,21	1,63	0,07
peintures, vernis, colles,	0,92	1,93	6,80	0,99	3,94	14,59	0,67
produits agro-chimiques	0,03	0,03	0,52	0,34	0,32	1,24	0,06
Solvants usées	0,82	2,27	5,48	1,42	3,43	13,42	0,61
autres DDM	0,12	0,16	0,66	0,07	0,21	1,22	0,06
Radiographie	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00
DDS Eco DDS	1,77	4,57	11,00	2,03	5,76	25,12	1,15
Cartouches d'encre	0,06	0,00	0,67	0,00	0,00	0,73	0,03
Emb. Vides Souillés (EVS)	1,60	5,87	11,55	2,87	8,37	30,26	1,38
Filtres à huile	0,23	0,18	0,27	0,00	0,48	1,16	0,05
Total déchets dangereux	5,98	17,86	49,17	9,33	26,43	108,77	4,97
TOTAL hors gravats	249,41	650,86	1 790,22	464,59	930,91	4 085,99	186,84
gravats, déblais, briques...	56,10	229,00	476,40	0,00	334,35	1 095,85	50,11
TOTAL DECHETERIE	305,51	879,86	2 266,62	464,59	1 265,26	5 181,84	236,95

2.3.4.5 Informations complémentaires

Evolution des quantités 2018/2019
+ 190 tonnes (hors gravats) soit + 4.9 %
(+ 312 tonnes avec les gravats soit + 6.4 %)

Principales évolutions des quantités collectées 2018/2019 : DECHETS DANGEREUX (DDM) : + 46.64 tonnes = + 127 % (nouvelles règles de tri EVS) / ECO MOBILIER : + 181.5 tonnes = + 97 % (fin équipements déchèteries)/ DNR/plâtre : - 92.32 tonnes = - 8 % / DECHETS VERTS : - 23.8 tonnes = - 3.3 % / GRAVATS : + 121.9 tonnes = + 12.5 %

Evolution des quantités traitées (sans gravats) 2018/2019 (kg / habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2017 est de 209.28 kg/habitant desservi (hors gravats).

Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le SIRTOM a contractualisé en application de la contractualisation avec OCADEEEE :

- le 01.01.2015 avec ECOSYSTEMES pour la mise en place de la collecte des DEEE, selon le scénario S1 (optimisation),
- Le 15.02.2007 avec Recylum pour la collecte des lampes et tubes fluorescents.

GEM F	GEM HF	Ecrans	PAM	TOTAL (tonnes)	kg/hbt
43.9	83.6	19.7	101.5	248.7	11.38

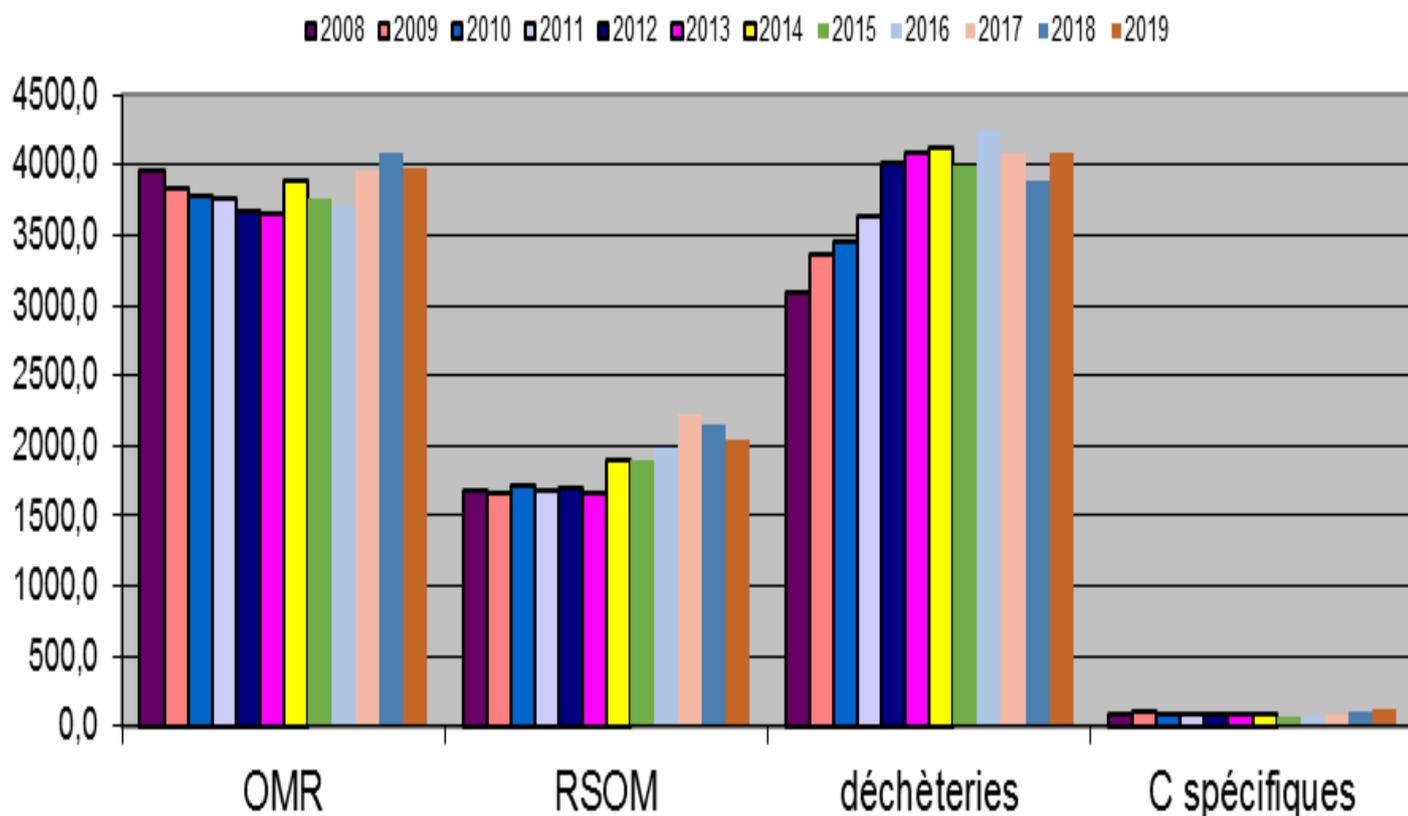
PAM: petit équipement électrique et électronique. FROID: réfrigérateurs, congélateurs. HORS FROID: cuisinières, machines à laver, ...

Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière (les quantités sont reportées dans le chapitre déchetteries). **En 2018, le poids total collecté était de 242.69 tonnes (11.16 kg/hbt).**

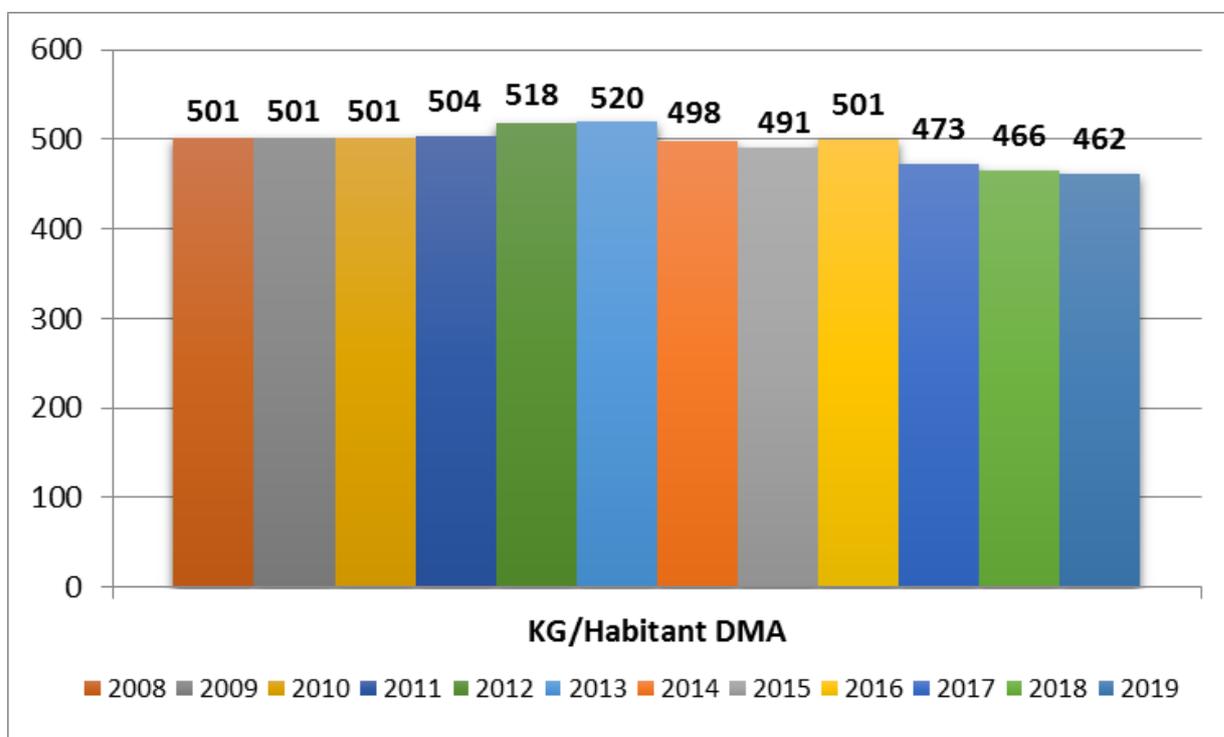
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evo. % n-1
OMR	3839,4	3778,3	3754,8	3678,1	3655,2	3892	3771	3704,8	3966,0	4081,6	3970,6	-2,72%
RSOM	1666,9	1722,4	1680,6	1706,4	1658,0	1895	1902	1992,6	2219,3	2148,1	2037,5	-5,15%
déchèteries	3367,4	3449,0	3636,7	4006,3	4092,5	4120	3999	4249,0	4081,5	3895,6	4086,0	4,89%
Coll. spécifiques	112,2	91,6	95,4	86,7	83,1	81,23	77,9	76,6	78,7	112,8	118,8	5,32%
TOTAL	8985,9	9041,3	9167,4	9477,4	9488,8	9989,0	9749,7	10023	10345,4	10238,2	10212,9	-0,25%

Evolution quantités collectées



Les Déchet Ménagers et Assimilés (DMA : OMA + collectes déchèteries) diminuent de 0.31 % (- 31 tonnes) entre 2018 et 2019 (- 0.86 % en kg/hab.) :



La moyenne départementale pour l'année 2017 est de 509.36 kg/habitant desservi.

2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES

10 213 tonnes de déchets collectés (hors gravats)

dont 89 % orientés en valorisation

En 2018, 98 % des déchets collectés étaient valorisés.

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en métaux ferreux	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN + centre de tri Suez (sur T3 / T4 du fait d'incendie du centre de tri Nicolin)	SAINT FONTS (69) + FIRMINY (42)
Déchets d'emballages en aluminium	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN + centre de tri Suez (sur T3 / T4 du fait d'incendie du centre de tri Nicolin)	SAINT FONTS (69) + FIRMINY (42)
Déchets d'emballages en verre	Centre de recyclage du Verre Saint Gobain	Chalon sur Saône (71)
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins)	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets d'emballages en papier ou carton	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN + centre de tri Suez (sur T3 / T4 du fait d'incendie du centre de tri Nicolin)	SAINT FONTS (69) + FIRMINY (42)
Déchets d'emballages en carton complexe	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN + centre de tri Suez (sur T3 / T4 du fait d'incendie du centre de tri Nicolin)	SAINT FONTS (69) + FIRMINY (42)
Journaux et magazines	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets d'emballages en matières plastiques	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN + centre de tri Suez (sur T3 / T4 du fait d'incendie du centre de tri Nicolin)	SAINT FONTS (69) + FIRMINY (42)
Déchets de vêtements en textiles		
Ordures ménagères résiduelles	UIOM SYTRAIVAL VALEST	Villefranche-sur-Saône (69) 71- Granges
Refus de tri papiers	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Refus de tri emballages	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Textiles	Centre de tri relais Bourgogne	Saint Marcel (71)

2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

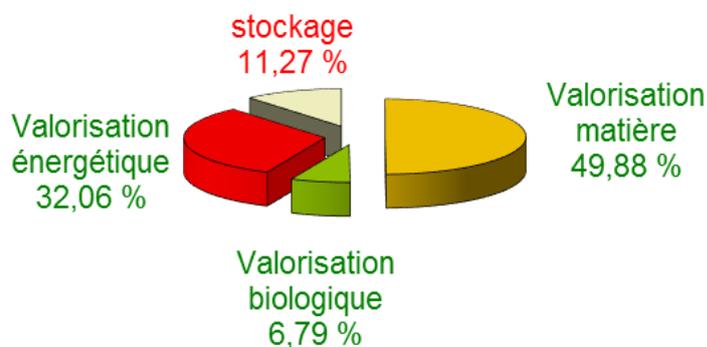
Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants usés	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Huiles usées	SEVIA	69-Saint Fons
Déchets de produits agro-chimiques	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Petits déchets chimiques en mélange	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	GDE	71- Mâcon
Déchets d'emballages métalliques en mélange	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets cartons	VEOLIA	71 - Mâcon
Déchets de bois	VBE	71 - Mâcon
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers	UIOM SYTRAIVAL (préparation/tri St Etienne-sur-Chalaronne)	69- Villefranche-sur-Saône
	CSDU VALEST	71-Granges
Meubles – ECO MOBILIER	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées	Valorisation matière SCRELEC	
Tubes fluorescents	Recyclage – RECYLUM	75- Paris
Corps gras	Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets verts	SEDE Environnement	69 - Monsols
Déchets de béton, briques	CARME	71 - Clessé
Batteries	GDE	71 - Mâcon
Radiographie	Association AMI	71 - Mâcon
Déchets amiantés	SITA Centre Est	71 - Torcy
Cartouches d'encre	LVL	44 - La Chevrolière
Capsules Nespresso	ECOPOLE DES GRANDS	21 - Drambon

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
	MOULIN (VEOLIA)	
Plâtre	SYTRAIVAL	69 - Arnas
Polystyrène	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey
Plastiques souples	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey

2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

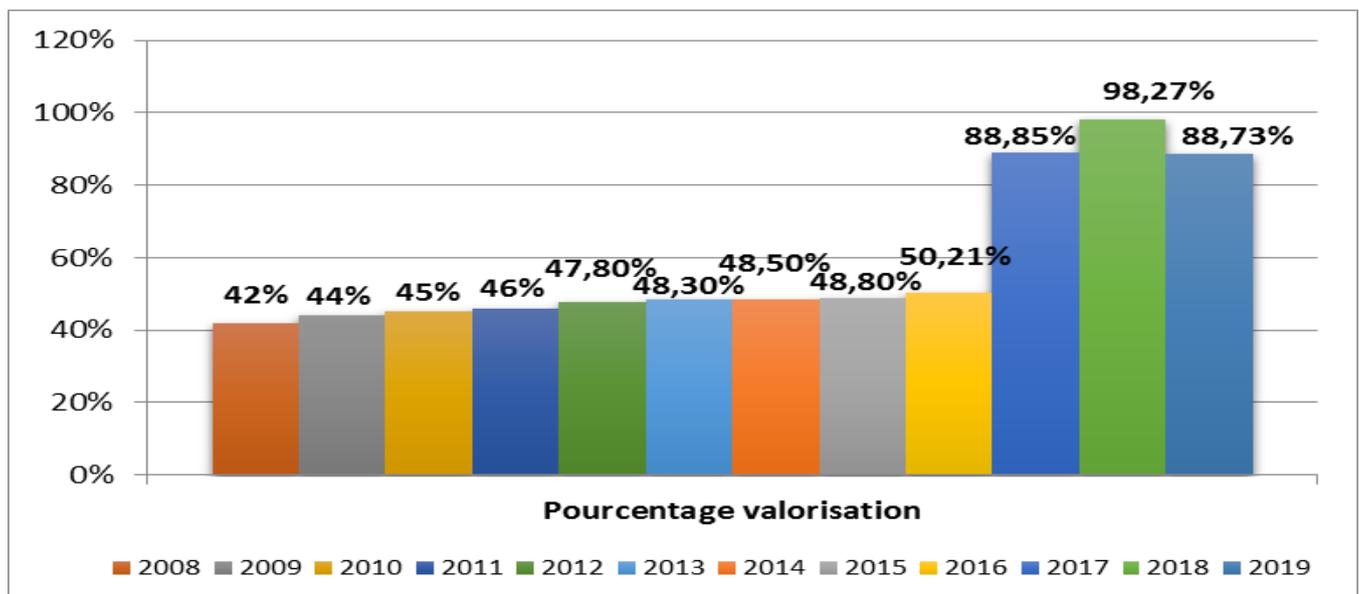
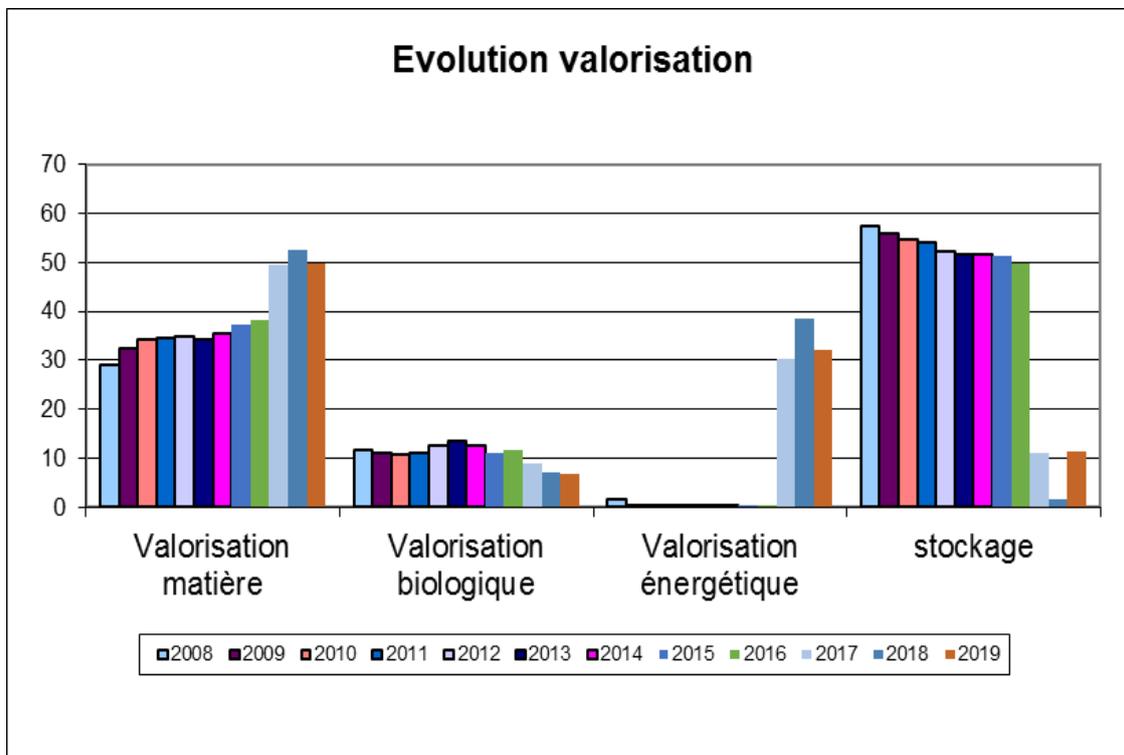
	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	stockage	TOTAL	kg/hab	%
collecte OMR	610,44		2 275,81	1 084,38	3 970,64	181,56	
CS matériaux secs	1 963,79		73,70		2 037,49	93,17	
CS Biodéchets					0,00	0,00	
CS spécifiques	109,30		0,00	9,50	118,80	5,43	
TOTAL OM hors apport en déchèterie	2 683,54	0,00	2 349,52	1 093,88	6 126,93	280,17	59,99%
Déchets déchèteries	2 411,11	693,36	924,59	56,93	4 085,99	186,84	40,01%
TOTAL OM et déchèteries	5 094,65	693,36	3 274,11	1 150,81	10 212,93	467,00	100,00%
kg/hab	232,96	31,71	149,71	52,62	467,00		
%	49,88%	6,79%	32,06%	11,27%	100,00%		

Bilan modes de traitement



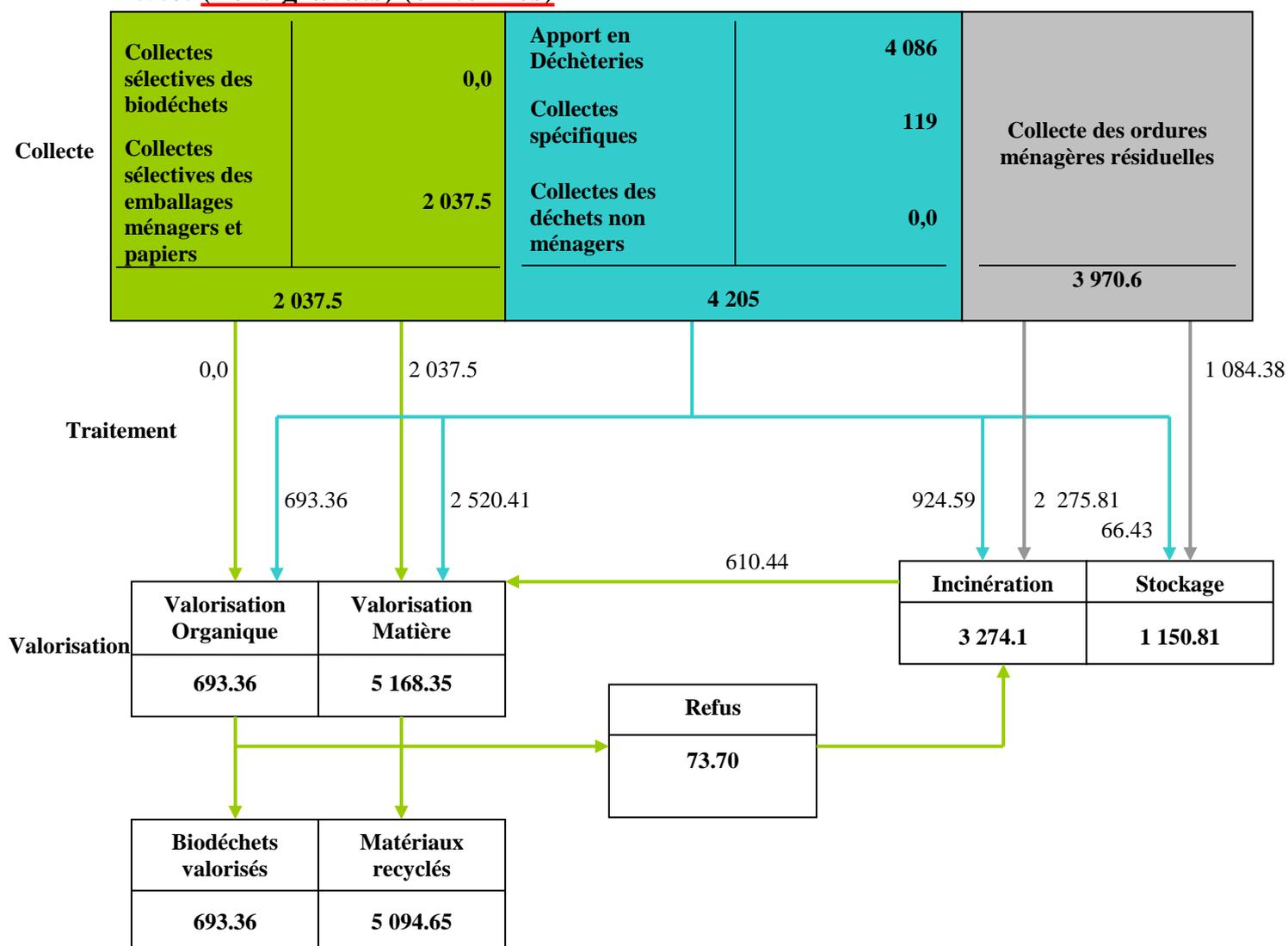
2.5.4. Evolution de la valorisation

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valorisation matière	32,46	34,32	34,50	34,90	34,30	35,50	37,40	38,28	49,49	52,66	49,88
Valorisation biologique	11,23	10,71	11,10	12,50	13,60	12,60	11,00	11,62	9,02	7,00	6,79
Valorisation énergétique	0,44	0,36	0,33	0,40	0,40	0,40	0,40	0,31	30,35	38,61	32,06
stockage	55,87	54,62	54,00	52,20	51,70	51,60	51,20	49,79	11,15	1,73	11,27



2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés

2.5.6. (hors gravats) (en tonnes)



3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. DONNEES GENERALES

BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 016 704.72 €	3 061 875.58 €
INVESTISSEMENT	465 706.20 €	618 026.74 €
TOTAL	3 482 410.92 €	3 679 902.32 €

Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 2 346 400 € pour 2019 et représentent 76.63 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 63.76 % des recettes totales (*en 2018, 2 353 000 € / 75.62 % des recettes de fonctionnement / 61.24% des recettes totales*).

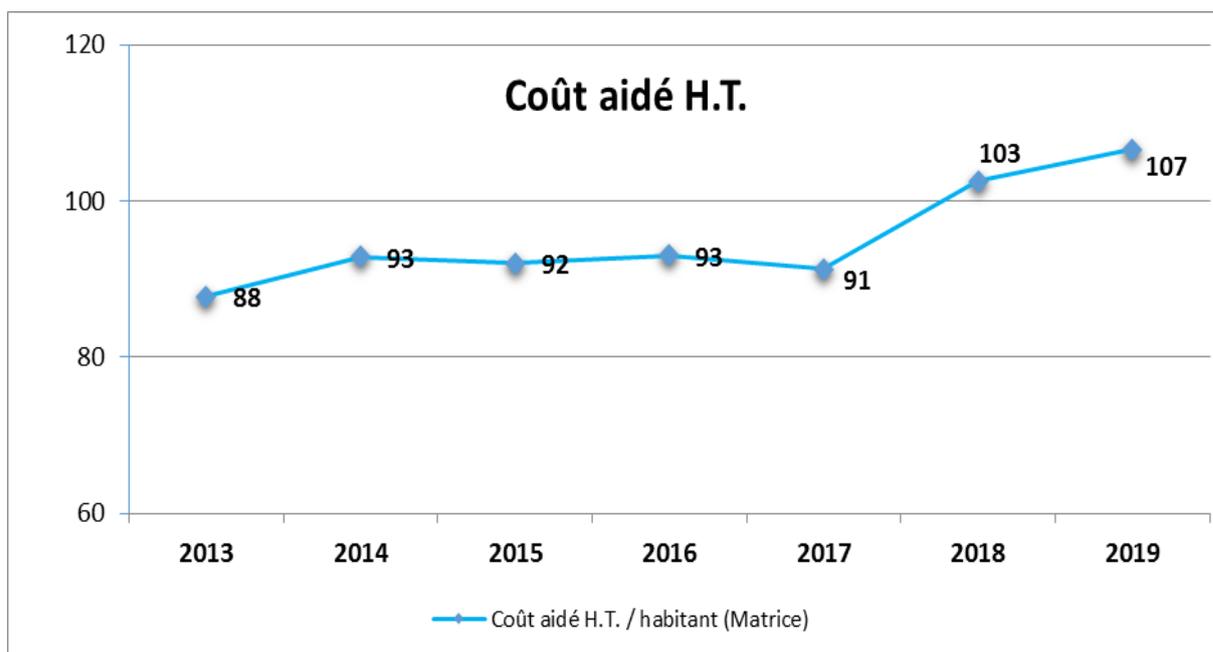
La dette en capital au 31 décembre 2019 est de 1 690 773 € (*1 678 215 € au 31/12/2018*). Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 107.29 € (108.20 € en 2018).

3.2. LES COÛTS PAR FLUX

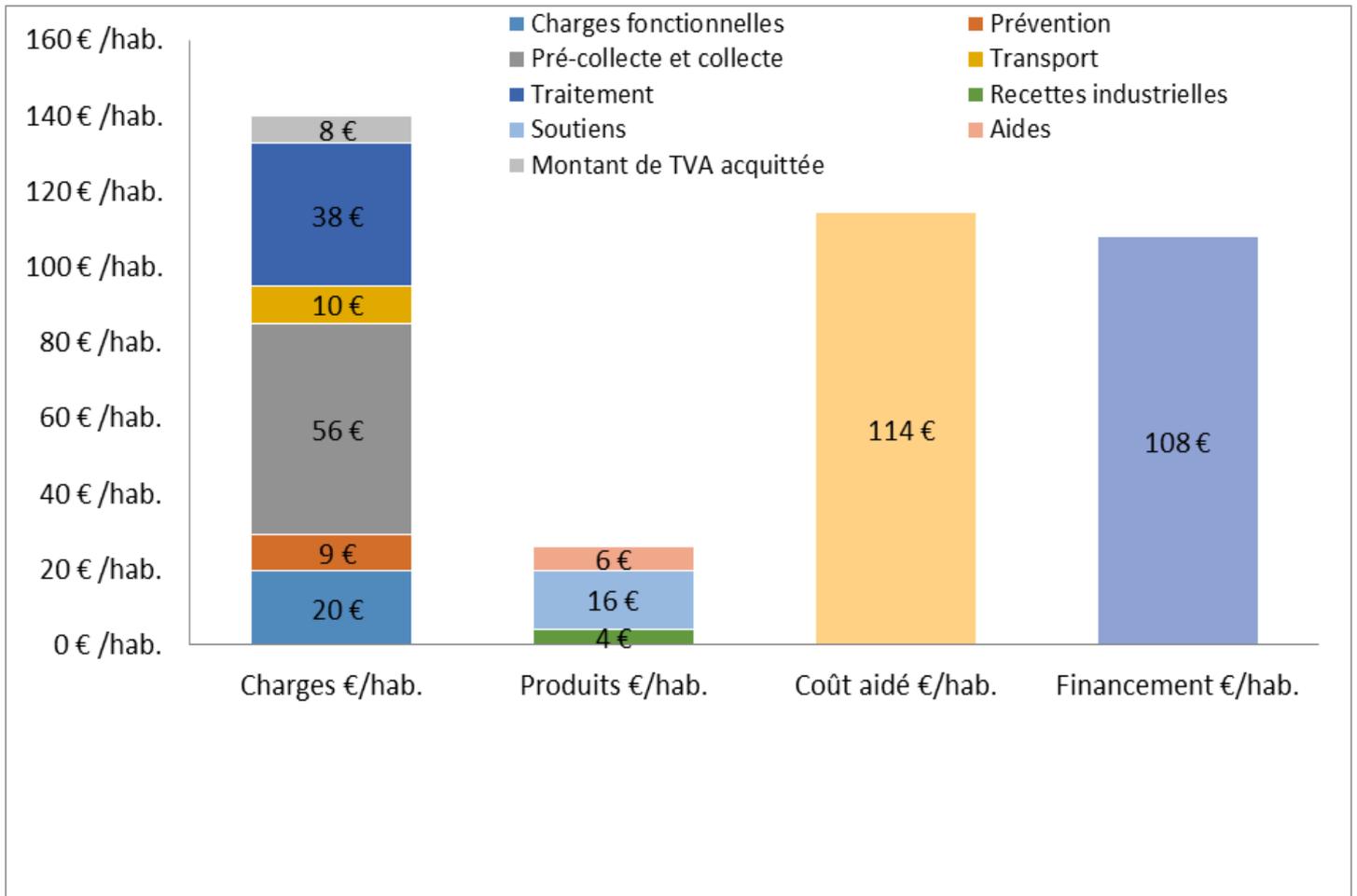
Année 2019	Flux des déchets								Total	Coûts 2018
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Amiante	Gestion du passif		
Coût complet	-	-	22.23	-	-	-	0.24	0.7	-	-
Coût technique	57.70	2.58	21.37	0.52	45.36	-	0.24	0.7	126.48	126.80
Coût partagé	57.32	2.09	10.27	-0.8	45.36	- 2.36	0.24	0.7	112.82	110.42
Coût aidé HT	54.65	1.97	9.25	-0.83	43.13	- 2.36	0.24	0.7	106.76	102.54
Coût imputé	47.18	2.11	17.98	0.43	39.75	-	-	0.6	108.02	108.45

Année 2019	Flux des déchets								Total	Coûts 2018
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Amiante	Gestion du passif		
Coût complet	-	-	1846.05	-	-	-	-	1.49	-	-
Coût technique	317.77	48.37	1774.60	18.16	288.07	-	560.57	-	275.11	269.33
Coût partagé	315.70	39.03	852.84	-27.89	288.07	- 411.93	560.57	-	241.59	234.55
Coût aidé HT	301.01	36.80	768.41	-28.73	273.90	- 479	560.57	-	228.61	217.80
Coût imputé	259.87	39.49	1493.21	14.82	252.42	-	-	-	231.30	230.36

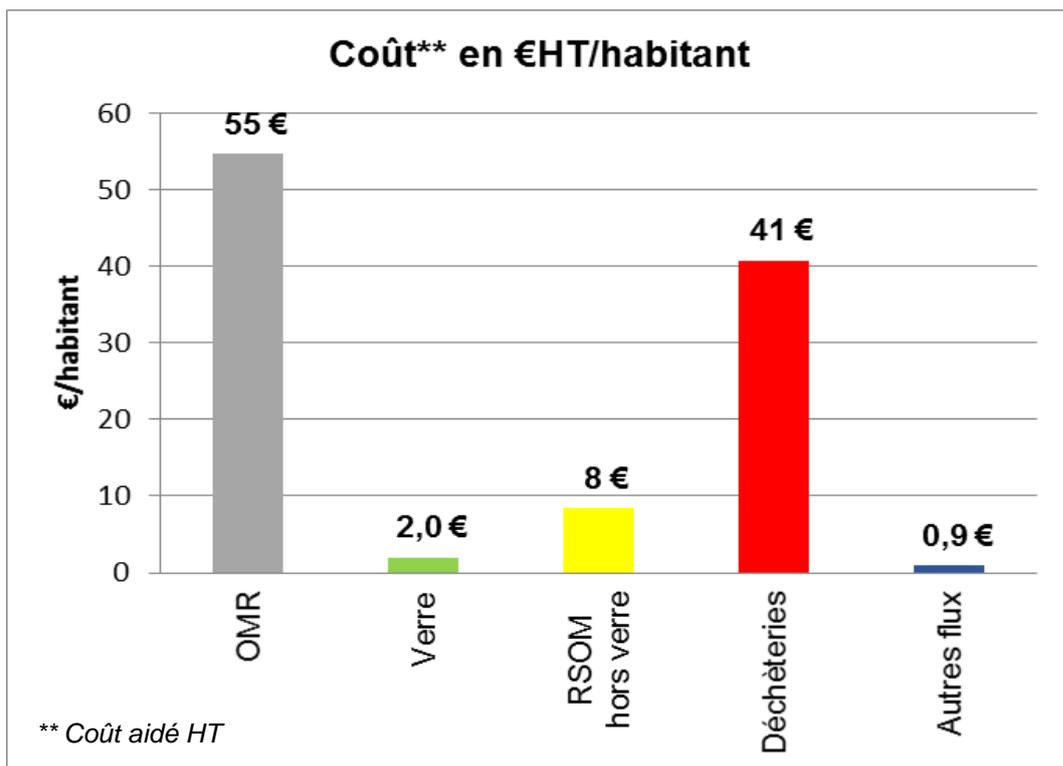
- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...)
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E / ECOMOBILIER / ECO DDS / ECO TLC / CITEO) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions).
- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteurs : déchets couverts par contributions par producteurs : DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES

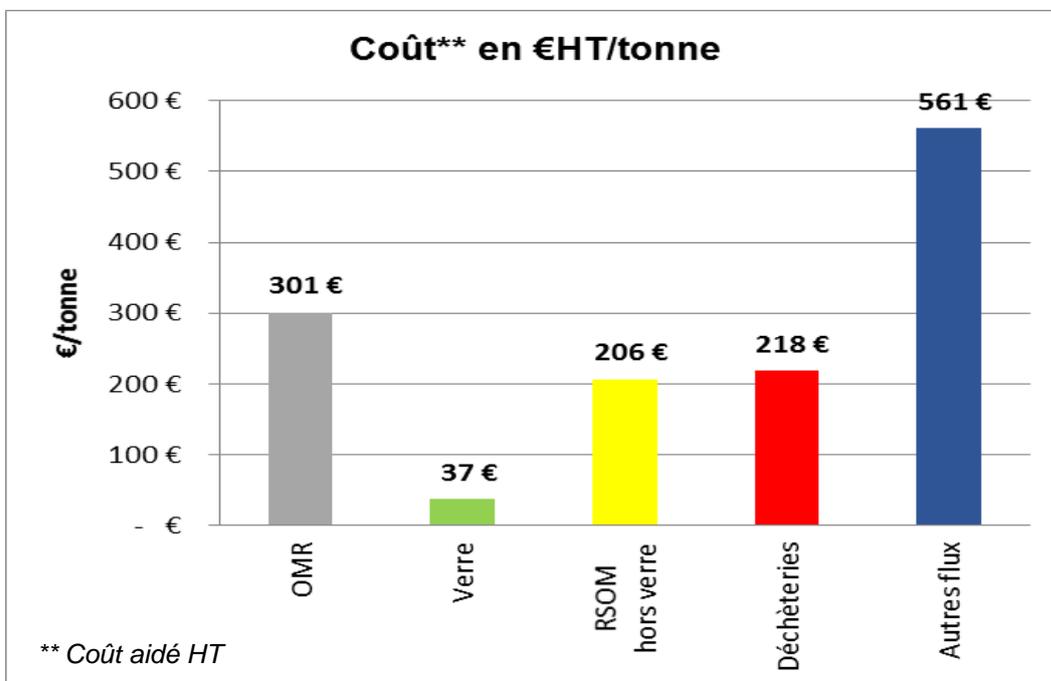


REPARTITION DES COUTS par habitant (TTC)



Les aides publiques, hors soutiens des éco organismes, sont issues de l'ADEME pour le soutien au programme CODEC. Elles sont, pour 2019, de 68 772.75 €.



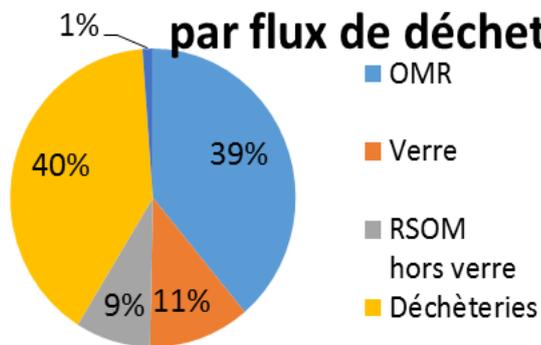


REPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR SERVICES

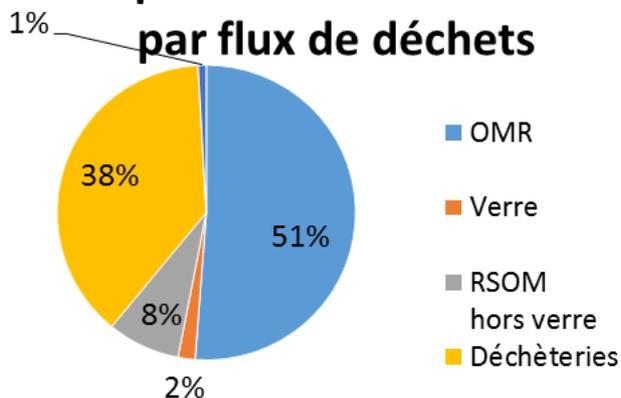
Année 2019	Flux des déchets						Total	Coûts 2018
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB. PAPIERS	Déchets des déchetteries	Amiante	Gestion du passif		
Coût pré collecte	3.60	6.16	15.98				5.93	3.04
Coût collecte	137.27		266.63	98.29			132.28	114.58
Coût transport	-0.29		50.95	42.88			24.53	18.17
Coût traitement	109.92		94.29	65.35	560.57	1.49	103.99	83.74
Coût communication	4.15		7.21	3.38			3.70	3.70
Coût prévention / ZDZG	22.93	3.48	39.78	18.65			20.44	20.03
Coût structure	41.69	53	72.33	33.90			36.86	38.80

- * **Coût pré collecte:** charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte :** intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport,...) avec participations au frais de transport du syndicat de traitement;
- * **Coût transport :** dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement;
- * **Coût traitement :** dépenses de tri et traitement des déchets (incluant frais syndicat traitement);
- * **Coût communication :** charges de communication / sensibilisation (personnel animation, outils,...)
- * **Coût prévention / ZDZG :** charges de prévention / opération ZDZG (personnel prévention, outils,...)
- * **Coût structure :** charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances,...)

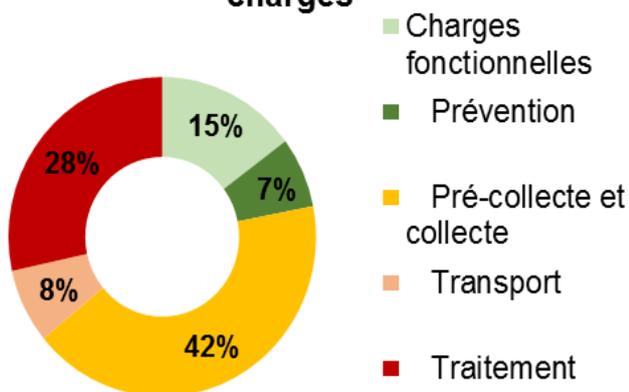
Répartition des quantités par flux de déchets



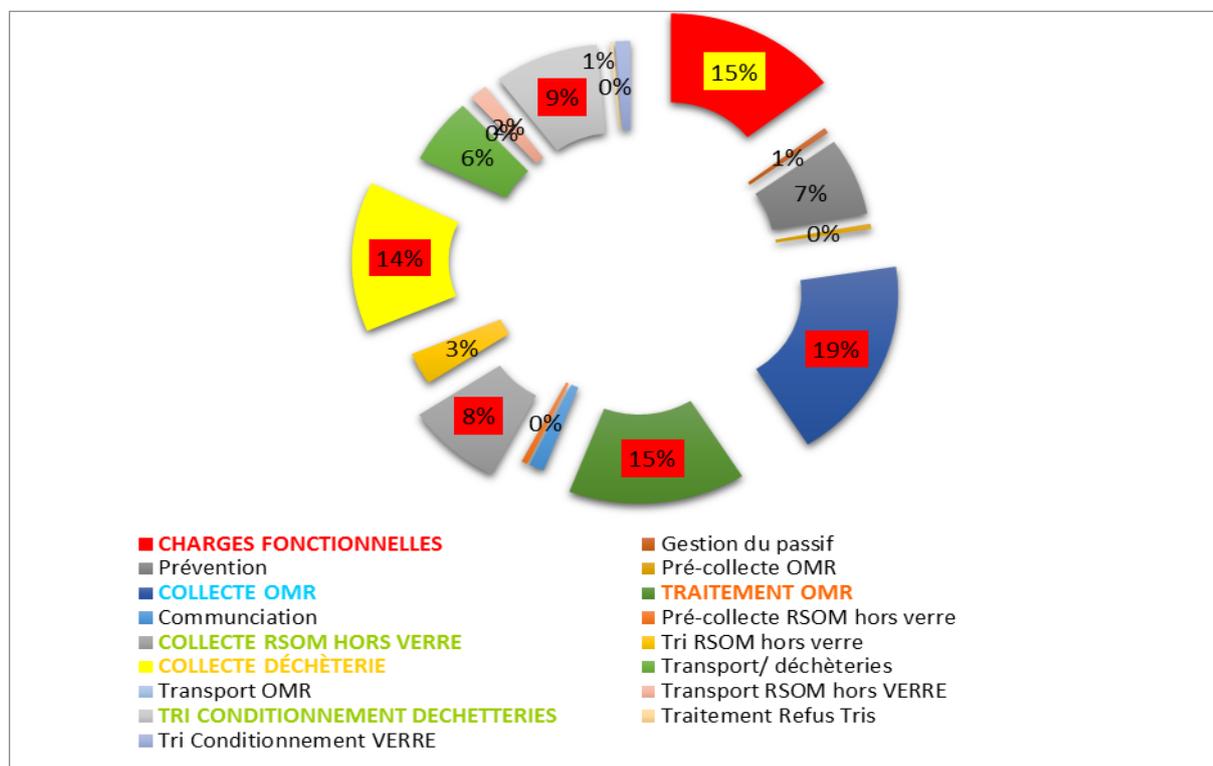
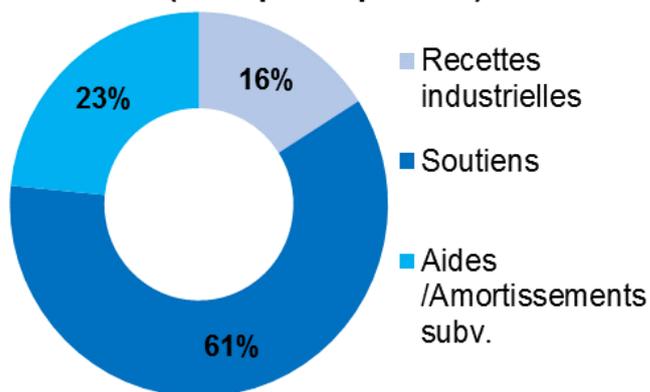
Répartition du coût aidé par flux de déchets



Répartition des postes de charges



Répartition des postes de produits (hors participations)



3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	DIFF. DEPENSES - RECETTES		Déficits Excédent
	725 432,94 €	797 976,23 €	(sans soutiens)	(avec soutiens)	
OMR (SYTRAIVAL)	379 613,85 €	417 575,23 €	-417 575,23 €	- 409 375,23 €	TOTAL OMR
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	7 121,54 €	7 833,69 €	-7 833,69 €	-7 833,69 €	
REFUS DE TRI PAPIERS (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
				-7 833,69 €	TOTAL REFUS
PAPIERS (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000 €	
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	73 663,87 €	81 030,26 €	-64 491,84 €	186 490,36 €	
VERRE (SYTRAIVAL)	20 646,26 €	22 710,89 €	-22 710,89 €	-11 801,77 €	
				195 854,90 €	TOTAL CS (avec Refus)
CARTONS DECHETTERIES (VEOLIA)	13 427,70 €	14 770,47 €	3 259,09 €	3 259,09 €	
BOIS DECHETTERIES (VBE : VALORISATION BOIS ENERGIE)	37 726,32 €	41 498,95 €	-41 498,95 €	-41 498,95 €	
DECHETS VERTS (SEDE ENV.)	17 324,11 €	19 056,52 €	-19 056,52 €	-19 056,52 €	
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	90 016,04 €	99 017,64 €	-99 017,64 €	-99 017,64 €	
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB)	50 768,43 €	55 845,27 €	-55 845,27 €	-55 845,27 €	
AMIANTE DECHETTERIES (VEOLIA)	5 325,40 €	5 857,94 €	-5 857,94 €	-5 857,94 €	
GRAVATS (CARME)	12 176,97 €	13 394,67 €	-13 394,67 €	-13 394,67 €	
PLATRE (SYTRAIVAL)	14 672,64 €	16 139,90 €	-16 139,90 €	-16 139,90 €	
HUILE DE VIDANGE (SERPOL)	2 949,82 €	3 244,80 €	-3 244,80 €	-3 244,80 €	
DEPENSES TRI / VALORISATION	169 909,80 €	200 295,45 €		-157 122,62 €	TOTAL DECHETTERIES
RECETTES	419 133,28 €	419 133,28 €			
RACHAT PLASTIQUES (SYTRAIVAL)	11 522,12 €	11 522,12 €			
RACHAT CARTONS (SYTRAIVAL)	2 684,08 €	2 684,08 €			
RACHAT VERRE (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €			
RACHAT ACIER (SYTRAIVAL)	1 834,19 €	1 834,19 €			
RACHAT ALUMINIUM (SYTRAIVAL)	498,03 €	498,03 €			
RACHAT PAPIER	0,00 €	0,00 €			

(SYTRAIVAL)					
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	16 538,42 €	16 538,42 €			
RACHAT FERRAILLES (GDE)	40 638,90 €	40 638,90 €	40 638,90 €	40 638,90 €	ferrailles
RACHAT BATTERIES (GDE)	1 571,21 €	1 571,21 €	1 571,21 €	1 571,21 €	batteries
RACHAT CARTONS DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	18 029,56 €	18 029,56 €			
RACHAT MATIERES DECHETTERIES	60 239,67 €	60 239,67 €		51 463,87 €	Soutiens complémentaires (mobilier, tissus, DEEE, DDS)
			-721 198,14 €	-370 642,95 €	
CITEO Emballages	261 891,32 €	261 891,32 €			
ECO MOBILIER	22 000,00 €	22 000,00 €			
ECOTLC	0,00 €	0,00 €			
OCAD3E	22 931,95 €	22 931,95 €			
CITEO Papiers	29 000,00 €	29 000,00 €			
ECO DDS	6 531,92 €	6 531,92 €			
SOUTIENS ECO ORGANISMES	342 355,19 €	342 355,19 €			

4. DES INDICATEURS QUALITATIFS

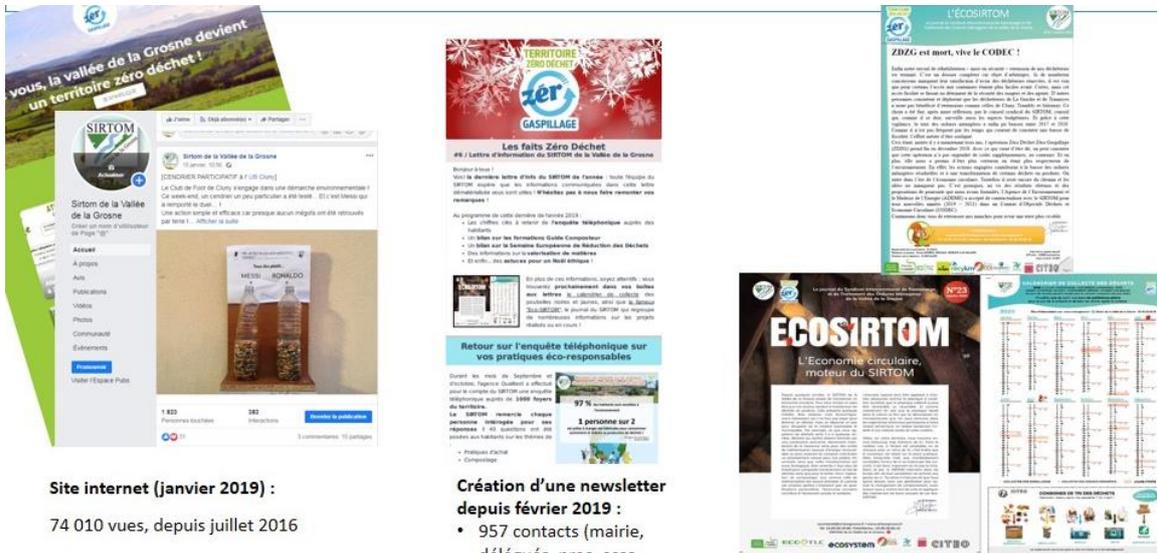
4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

4.1.1. Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets

Les actions de communication sont recensées dans la fiche action n°25 :



- 19 articles dans le journal local
- Radio Fusion FM : 3 spots radios / 4 annonces agenda / 3 interviews
- 2 interviews sur France 3 : Alternatiba et atelier de la réparation
- 30 animations scolaires, du 754 personnes (maternelle, primaire, collège, lycée, adulte ESAT)
- Formation Guide Composteur : 30 participants, 3 Guides (2 futurs guides identifiés)
- 4 ateliers d'échanges compostages = 43 participants.
- Animations dans les entreprises : 2 à Massilly + table d'Héloïse
- 8 manifestations : forum rénovation, portes ouvertes magasin motoculture, défilé de mode, alternatiba, fête de la science, villages solidaires, SERD.
- Expositions : partenariat avec 2 artistes locaux, acquisition d'une exposition de photos



Site internet (janvier 2019) :
74 010 vues, depuis juillet 2016

Facebook : 209 abonnés

Création d'une newsletter depuis février 2019 :

- 957 contacts (mairie, délégués, pros, asso, particuliers)
- 6 Newsletters
- 41% ouvreurs

Création de l'éco-SIRTOM 2019 et 2020

- 8 pages
- Distribués par les communes à l'ensemble des habitants

4.1.2. Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets

Actions prévues l'année prochaine : poursuites des actions, communication spécifique à mettre en place dans le cadre du Contrat Déchets et Economie Circulaire (CODEC) signé

en décembre 2018 avec l'ADEME (gaspillage alimentaire, valorisation des déchets organiques, actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), travail coopératif avec les structures du territoire sur le volet énergie et économie circulaire). Les outils de communication seront créés en s'appuyant sur les retours de l'enquête téléphonique des pratiques durables des habitants (voir action 10 du CODEC).

4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLP DMA)

Le Sirtom de la Vallée de la Grosne est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) depuis 2010. Ce programme local de prévention dénommé PLP Sud Bourgogne a été réalisé conjointement avec les Communautés de communes du Tournugeois et du Mâconnais val de Saône. 2015 était la dernière année de ce PLP dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME.

Ces collectivités ont décidé de renouveler leur partenariat pour une période de 3 ans (2016-2018) afin de développer un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA). Pour le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ce PLP DMA est accolé au programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage durant cette période.

Depuis 2019, le PLP DMA fait partie du CODEC, dont les actions phares sont présentées ci-dessous :

Actions de prévention sur les déchets

- Mise en place d'une **collecte spécifique pour le papier blanc** dans les administrations et les entreprises du territoire du SIRTOM. Actuellement la collecte est concentrée sur la ville de Cluny. Cette collecte concerne actuellement 25 sites (administrations / entreprises). Des cocottes pour le sur tri du papier blanc ont également été mise en place chez les commerçants volontaires. Actuellement 17 commerçants disposent de cocottes pour réaliser le sur tri du papier blanc, ces cocottes sont ramenées à la déchèterie de Cluny par les commerçants.
 - ➔ 216 cocottes ont été distribuées pour la collecte du papier blanc, qui est récupéré par l'association Eco'Sol le Pont. 2 tonnes de papier blanc ont été récoltés et directement envoyé chez un papetier.
- Développement **d'achats éco-responsables** : Produits Eco labellisés pour papier interne + produits entretiens véhicules et bâtiments.
 - ➔ **Festival de théâtre** de rue sur une semaine.
- **Prêt de gobelets et barquettes lavables** pour les associations du territoire, afin de réduire l'utilisation de gobelets et/ou barquettes jetables lors de manifestations de toutes sortes (fête de l'école, randonnées ou festivals). Les gobelets et les barquettes sont ensuite lavés par un IME à Macon permettant à des jeunes en situation de handicap d'avoir une activité professionnelle.
 - ➔ 66 manifestations ont été organisées avec des gobelets et/ou des barquettes lavables en 2019 soit 27 900 gobelets et 1 800 barquettes prêtés.
- **Critères introduits dans les marchés publics** :
 - ➔ chantiers propres pour la maîtrise d'œuvre pour le programme de réhabilitation des déchèteries.

- **distribution d'autocollant stop pub** : 20 % des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du SIRTOM (donnée 2014). 29% des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du PLP (enquête CG71 2014).
→ 2019 : stop pub distribués par le SIRTOM sur demande (dizaine de foyers).

Actions avec les acteurs économiques

- Partenariat mise en place avec associations locales et GMS pour **don des invendus** / travail pour définir partenariat. Réflexion sur la mise en place d'une épicerie solidaire.
→ 2019 : **organisation d'une ramasse quotidienne** des associations d'aide alimentaire et expérimentation de transformation durant l'été 2019 dans l'optique du laboratoire de transformation Melting Popotte. **Sensibilisation au vrac** et à la possibilité des clients de venir avec leurs boîtes aux rayons vrac. Autocollants distribués aux GMS pour indiquer que les clients peuvent venir avec leur boîte. Depuis l'ouverture en décembre 2019, la grande surface Bien fait la promotion auprès de ses clients de venir avec leurs contenants et de limiter le gaspillage alimentaire.
- **Valorisation des déchets de cantines** : des campagnes de pesage ont été réalisées dans les cantines du territoire afin d'évaluer le gaspillage alimentaire et voir quelles solutions doivent être mises en place afin de réduire le gaspillage et de valoriser le gisement (mise en place du compostage des déchets de cantine).
→ Actuellement 8 cantines scolaires du territoire du SIRTOM ont mis en place le compostage des déchets de cuisine.
- **Moins de déchets dans les commerces de proximité** : sur la base du volontariat les commerçants de la rue principale de Cluny ont été sollicités afin de participer à l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité ». Des diagnostics déchets ont été réalisés chez les commerçants, en collaboration avec la CCI, afin d'identifier tous les postes de production de déchets. Suite à cet état des lieux, des actions de réduction des déchets (éco-gestes) ont été proposées aux commerçants.
→ En 2019 : pas d'action particulière.
- **Atelier d'EIT sur une zone d'activité** (Zone du Pré Saint Germain) : réflexion communes et définition d'actions conjointes (7 entreprises participantes).
- **Expérimentation pour mettre en place le lavage de bouteille et la consigne** : 5 producteurs locaux engagés.
- **Sensibilisation de la population aux achats Eco responsables** : Mise en place d'un guide de la prévention des déchets en trilingue. Réalisation d'un Eco Chariot qui est présenté lors de différentes manifestations. Réalisation d'une exposition concernant l'éco consommation. Sensibilisation aux achats responsables lors des interventions auprès des élèves.
- **Partenariat avec association pour réemploi des encombrants collectés** : l'association Eco'Sol le Pont collecte les objets sur l'ensemble des déchèteries du SIRTOM afin que ces derniers soient réemployés/réutilisés. L'association dispose également d'un espace de vente dans la ville de Cluny. En 2015, le magasin de la Ressourcerie de Cluny a déménagé dans un espace plus grand sur le site d'une ancienne brocante.
→ En 2019, près de 52 tonnes d'objets réutilisables ont été détournés.
- **Action "Sac de caisse" avec les commerces** : s'inscrit dans l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité », en effet les commerçants volontaires limitent la distribution de sac de caisse en plastique par voie orale et écrite (affiche « les sacs plastiques c'est pas automatique ») auprès de leurs clients.

Actions de valorisation organique

Compostage domestique

- Opération de compostage domestique (distribution de composteurs à tarifs préférentiels) démarrée en 2007, relancée en 2013.
- Un maître composteur au sein de la collectivité : embauche en régie en 2016 dans le cadre du PLP DMA ; évolution du poste en 2019 en chargée de mission valorisation organique – maître composteur.
- Nombre total de composteurs individuels distribués depuis le début de l'opération = 2 561.
- Nombre de composteurs distribués dans l'année 2019 = 159 (126 en 2018).
- Nombre de foyers potentiellement concernés (maisons avec jardin) = 6 000.
- Taux d'équipement des foyers du SIRTOM = 36 %
- Suivi des opérations : base de données des composteurs distribués par commune.
- Nombre d'ateliers d'échanges sur le compostage = 4.
- Nombre de participants aux ateliers d'échanges = 43.

Compostage collectif (Compostage Autonome en Etablissement + Compostage partagé)

- Nombre total de sites en fonctionnement = 33.
- Nombre de sites mis en place en 2019 = 5.
 - **Compostage Autonome en Etablissement :**
- Nombre total de sites en fonctionnement = 18 (dont 8 écoles).
- Nombre de sites mis en place en 2019 = 3.
 - **Compostage partagé :**
- Nombre total de site en fonctionnement = 15.
- Nombre de sites mis en place en 2019 = 2.
- Nombre de foyers participants = 225 (estimations).

Détail des sites de compostage collectifs :

Communes	Localisation	Type	Date d'installation
Cluny	Le Fouettin au soleil	Jardins partagés	NC
Tramayes	Jardins partagés	Jardins partagés	NC
Dompierre-les-Ormes	Le Bourg	Partagé	NC
Salornay-sur-Guye	Rue du champ de foire	Partagé	01/01/2014
Germolles-sur-Grosne	Le Bourg	Partagé + école	06/07/2015
Cluny	Le Quai de la Gare	Partagé	01/04/2016
Pierreclos	rte de buffière	Partagé	01/04/2016
Mazille	Champ rouge	Établissement Privé	01/05/2016
Dompierre-les-Ormes	Le village des meuniers	Établissement Privé	01/06/2016
Cluny	ZA du Pré Saint-Germain	Partagé	01/07/2016
Salornay-sur-Guye	Rue de l'hôpital	Établissement Privé	01/07/2016
Bray	Place de la mairie	Partagé	01/08/2016
Cluny	Griottons	Partagé	01/01/2017
Salornay-sur-Guye	École primaire	Établissement Public	21/02/2017

Brandon	École	Établissement Public	01/03/2017
Cluny	École marie curie	Établissement Public	30/03/2017
Bonnay	Villa ste Agnès	Établissement Privé	05/04/2017
Cluny	École sacré-cœur	Établissement Privé	05/04/2017
Jalogny	Le bourg	Partagé	05/04/2017
St Martin-la-patrouille	Jardin des 7 sens	Association	02/06/2017
Lournand	Mairie	Partagé	21/07/2017
Burzy	Le Bourg	Partagé	19/12/2017
Lournand	Restaurant Lazarella	Établissement Privé	20/04/2018
Cluny	Restaurant de l'Abbaye	Établissement Privé	11/06/2018
St Clément-sur-Guye	Belvédère	Partagé	30/06/2018
Matour	Ecole de Matour	Établissement Public	09/10/2018
Matour	Jardins partagés	Jardins partagés	2018
Salornay-sur-Guye	16 Grande Rue	Partagé	25/11/2018
Massilly	Ecole + Bourg	Partagé	19/02/2019
Salornay-sur-Guye	Cimetière	Partagé	14/03/2019
Mazille	Maison Familiale Rurale	Association + école	14/05/2019
St Point	Camping Lamartine	Établissement Privé	21/05/2019
Bergesserin	Maison d'Accueil Médicalisée	Établissement Privé	14/10/2019

Broyage de végétaux

- **Opérations de prêts/locations de petits matériels** : Partenariat avec 5 loueurs de matériels (broyeur / tondeuse mulching) pour la prise en charge des essais gratuits et la participation financière des locations de matériels (convention tri partite) = 75 contrats en 2019.
- **Opérations de broyage itinérant** : Conventonnement avec une Entreprise à But d'Emploi (In Cluniso) en 2017 pour un service de broyage de branches itinérantes sur les communes du territoire. Reprise du partenariat en 2019 par l'ESAT de Joncy (Ferme de la Guye) = 14 communes participantes et 20 jours de broyage en 2019.
- **Valorisation agricole** : Etude de mise en place d'une filière de valorisation de végétaux à la ferme (broyage de branches de bennes de déchèteries pour utilisation en sous-couche litière animale (5 agriculteurs engagés dans la démarche, 109 Tonnes de branches valorisées).

Opération poules

- **Vente-distribution de poulaillers** fabriqués par un ESAT local et 2 poules, pour inciter les foyers qui n'ont pas encore de poules.
→ 2019 : 39 poulaillers ont été distribués aux foyers du territoire.

4.3. TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, a été retenu en décembre 2014 dans le cadre de l'appel à projet national « territoire zéro gaspillage zéro déchet ». Un programme d'actions réaliste au niveau de territoire permettant de s'engager sur des objectifs de réduction de production de déchets mais aussi de redéfinition du déchet en ressource a été présenté dans le cadre de cet appel à projet.

Ce programme a permis au territoire de s'ouvrir à une économie circulaire et locale, créatrice d'emploi et de ressources, et d'ainsi sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets. Les projets mis en œuvre ont favorisé le travail avec l'ensemble des nombreux acteurs du territoire (professionnels, associations, communes, intercommunalités, acteurs de l'économie sociale et solidaire,...).

Les résultats de ces projets se font à la fois sur le plan de réduction des tonnages de déchets du territoire (entre 2015 et 2017, baisse de 4.3% des OMr, 8.0% des déchets de déchetteries, 3.8% des déchets ménagers assimilés), mais surtout sur la dynamique et prise de conscience de l'intérêt de ces sujets par les acteurs territoriaux.

Le SIRTOM a souhaité approfondir cette dynamique d'économie circulaire pour que les partenariats entre le SIRTOM et les acteurs publics ou privés mobilisés durant le programme ZDZG soient consolidés, les projets initiés et impulsés doivent être poursuivis pour s'inscrire dans la durée, et permettre au SIRTOM de voir réellement un changement de comportements des habitants de son territoire. **Pour cela, le SIRTOM a proposé un plan d'actions**, co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME durant 3 ans (2019-2021).

4.3.1. Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC)

4.3.1.1 Des objectifs traduits en plan d'action

Le programme du CODEC se base sur l'étude de préfiguration du territoire réalisé en 2018, le bilan des actions du programme ZDZG et les thématiques prioritaires orientées par le Ministère de la transition écologique et solidaire par sa feuille de route économie circulaire (mieux produire, mieux consommer, mieux gérer nos déchets, mobiliser tous les acteurs). 25 actions sont retenues grâce à une méthodologie menée sur différents critères (Mobilisation des partenaires – temps passé pour la mise en place de l'action – avancée de l'action – intérêt de l'action), et sont réparties dans 4 axes :

- Axe 1 : L'offre et les acteurs économiques du territoire – *Mieux produire*
- Axe 2 : La demande et les comportements d'achats de biens et de services – *Mieux consommer*
- Axe 3 : La gestion des déchets – *Mieux gérer nos déchets*
- Axe 4 : La boucle locale d'économie circulaire « Alimentation durable et déchets fermentescibles »

Parmi ces actions, 11 d'entre-elles sont liées à la thématique globale de « Alimentation durable et déchets fermentescibles » : il s'agit des actions qui rentrent dans l'axe 4. S'inscrivent dans cette large thématique, les produits et restes de cuisine (des gros

producteurs, cantines ou des ménages), les invendus alimentaires des grandes surfaces et des marchés, mais aussi les végétaux, branches et pelouses.

L'ensemble des actions, hormis les 11 actions mises en avant par un soulignement en vert dans le tableau ci-après, seront développées dans ce rapport d'avancement.

Plan d'action du CODEC du SIRTOM de la Vallée de la Grosne	
Mieux produire	
1	Développer les projets avec les chambres consulaires
2	Accompagner les synergies inter-entreprises
3	Accompagner les hébergeurs touristiques vers des pratiques durables
4	Développer la consigne de contenants
5	Promouvoir l'ESS – broyage itinérant
6	Aide à l'équipement de vaisselle durable dans les communes
Mieux consommer	
7	Développer la vente en vrac
8	Sensibiliser les gérants de restauration collective sur la consommation en circuits courts, l'alimentation bio et durable
9	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines
10	Etude sur la perception des gestes de tri et de prévention
11	Encourager l'utilisation de couches lavables
12	Promouvoir la réparation grâce au réseau de MacGyvers
13	Accompagnement des manifestations vers une éco-manifestation
14	Eco défi famille Zéro Déchet et Energie
Mieux gérer	
15	Etude sur la mise en place de la TI
16	Etude sur la mise en place de la Rpi
17	Amplifier les mesures pour les refus de collecte
18	Sensibiliser et communiquer sur l'unité de méthanisation agricole et de séchage bois
19	Accompagner les particuliers vers la pratique du compostage/paillage
20	Des poules dans le jardin, des déchets en moins
21	Participer au déploiement du compostage collectif
22	Déployer des actions de réduction des végétaux des particuliers
23	Mettre en relation les paysagistes et agriculteurs
24	Accompagner les marchés locaux vers une lutte contre le gaspillage
25	Communication

4.3.1.2 Les engagements qualitatifs

Indicateurs de résultat CODEC			
1	Réduction de 1.6% par an des DMA	Années de référence : 466 kg/hab/an en 2018	444 kg/hab/an en 2021
2	Réduction de 2.5 % par an d'OMr	Année de référence : 188 kg/hab/an en 2018	174 kg/hab/an en 2021

3	<p>10 entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire, pour viser 25 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - objectifs de 10 entreprises engagées dans une action (pré-diagnostic, achats responsables, investissements, opération collective,...) : 10 points - 4 démarches avec diagnostic initial réalisé : 4 points - 2 structures d'animation/gouvernance (suivi cellule EIT de collectivités avec objectif d'autonomisation via structure existante ou à créer) : 4 points - 2 synergies opérationnelles : 7 points
----------	--

4.3.1.3 Animation du projet : équipe projet et gouvernance

Animateur du programme « Economie Circulaire – Zéro Déchets/Zéro Gaspillage » :

Une personne spécifique est recrutée et formée pour mettre en place et suivre ce programme (1 ETP de 3 ans). Ce poste s'articulera avec les différents postes gérant les missions de ce programme, à savoir : l'animateur PLP (pour les actions sur le territoire), le maître composteur, l'animateur de médiation ZGZD, l'animateur tri/communication. Cette personne sera en relation directe avec le Directeur et l'autorité territoriale.

Animateur Valorisation Organique / maître composteur

Sur un poste de 1 ETP (CDD de 3 ans) sa mission principale est d'appliquer et enrichir les missions des programmes " déploiement du compostage collectif (partagé et en établissement) et " Alimentation durable et déchets fermentescibles " validées dans le cadre de Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC).

Animateur PLPDMA

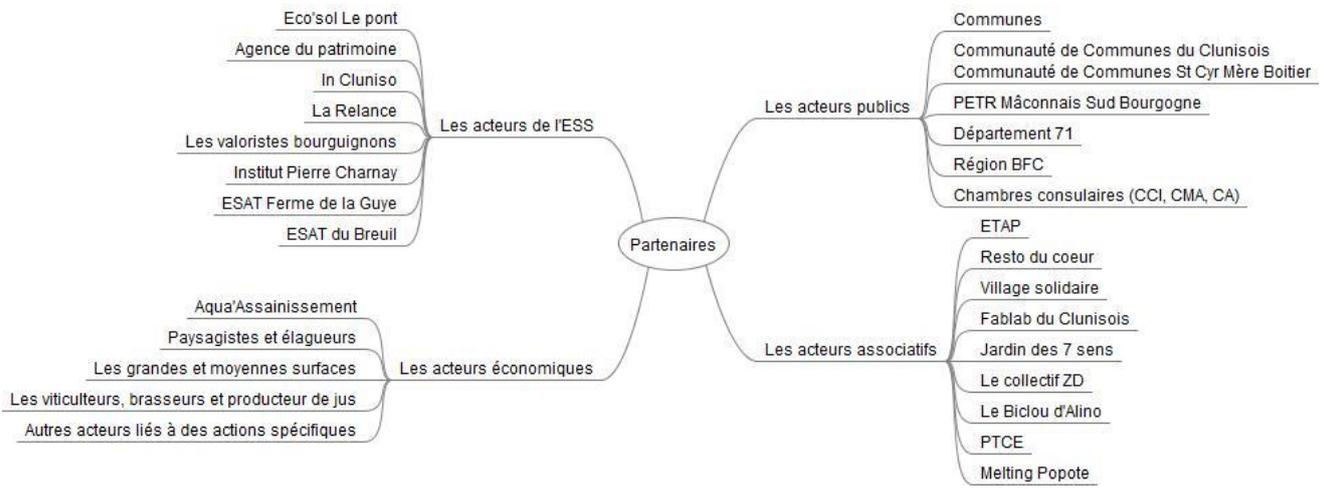
L'animateur PLPDMA (0.8 ETP) aura pour mission de développer des actions et projets de prévention, dans le cadre réglementaire du décret de juin 2015, où l'élaboration et mise en œuvre des « Plans Locaux de Prévention de Déchets Ménagers Assimilés » est obligatoire pour les collectivités en charge de la gestion des déchets.

Concernant la gouvernance du programme d'actions, outre les organes décisionnels habituels et réglementaires, il y aura deux niveaux distincts : une gouvernance civile et politique.

La gouvernance politique s'organise une fois par an pour rassembler les élus titulaires et suppléants qui constituent le conseil syndical. Cela sera un conseil spécifique aux projets d'économie circulaire, qui n'aura pas d'objectifs de délibération, mais plutôt une participation à l'orientation des actions réalisées au SIRTOM.

Le deuxième niveau est la création d'un Conseil de Territoire Déchets (CTD) qui regroupera les différents acteurs de la société civile autour de la problématique des déchets sur le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Ce CTD se réunira une fois par an afin d'analyser les résultats des actions de l'année en matière de gestion de déchets ménagers et professionnels, et de proposer des actions à développer aux acteurs en charge de cette gestion sur le territoire.

Pour mettre en œuvre ces actions, le SIRTOM s'appuiera sur **les acteurs du territoire**.



5. BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2019 DANS LE CADRE DU CODEC



Objectifs :

Travailler en partenariats avec les chambres consulaires :
chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre des métiers

Etapes d'avancement :

- Présentation de l'Agence Economique Régionale
- Juin : information à la CCI / CMA de la mise en place d'une RSI
- Septembre : projet de valorisation des végétaux issus des déchèteries en sous-couche de litière animale.
- Novembre : Création d'un village de la réparation avec la CMA
- Décembre : information CCI / CMA d'un atelier EIT

Indicateurs et résultats :

- Succès des opérations en partenariat :
- CA : 5 agriculteurs intégrés au projet, 115 T valorisées localement
 - CMA : 5 professionnels de la réparation ont participé

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Accorder les calendriers des partenaires

Partenaires :

CCI, CMA, CA, Région, Ademe



Prévision année 2 :

Reconduction des actions avec les partenaires

Objectifs :

Créer des synergies entre les activités économiques d'une même zone ou d'un même secteur d'activité,
Mutualiser, partager les flux de matières et/ou d'énergies,
Accompagner les professionnels vers des démarches d'économie circulaire.

Etapes d'avancement :

2019 : 1er atelier EIT dans la zone du Prè Saint Germain à Cluny
7 entreprises réunies.

Indicateurs et résultats :

4 familles de synergies ont pu être identifiées pendant l'atelier :
Mutualisations des collectes
Echanges entre entreprises de plusieurs types de matière
Partages de ressources ou d'équipement
Recherches d'exutoires pour des ressources.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

7 entreprises présentes à l'atelier, trouver des moyens pour que plus d'entreprises soit présentes.

Partenaires : Ademe et le réseau EIT Bourgogne Franche

Comté.
CCI / CMA
Chargées de mission TEPOS des deux CC.



Prévision année 2 : Continuer à travailler avec les entreprises de la Zone PSG et mettre en place d'autres ateliers dans d'autres zones d'activités.

3. Accompagner les hébergeurs touristiques vers des pratiques durables

Objectifs :

- Suivre la démarche éco-responsable menée en 2018 auprès de campings, hôtels et hôtels restaurants.
- Accompagner les hébergeurs touristiques de type gîte et chambre d'hôte vers une démarche éco-responsable.
- Être partie prenante de la démarche environnementale engagée par l'OT.

Étapes d'avancement :

- Mai 2019 : mail rappel des outils mis à disposition pour les hébergeurs accompagnés en 2018
- Automne 2019 : Rencontre des nouvelles chargées de missions TEPos
- Janvier 2020 : identification les gîtes et chambres d'hôtes avec 1 OT/2.
- Janvier 2020 : Appel à projet régional « Tourisme durable en BFC »
 - Janv 2020 : annonce auprès des partenaires de l'OT
 - Février 2020 : état des lieux et constats du territoire
 - Mars 2020 : co-construction feuille de route avec les partenaires de l'OT

Indicateurs et résultats :

10% gîtes / chambres d'hôtes accompagnés : 18/173

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Changement de chargée de mission des territoires TEPos en cours de 2018
- Intégrer les territoires limitrophes dans l'appel à projets.

Partenaires :

OT – TEPos – CCI/CMA



Prévision année 2 :

Accompagner 18 chambres d'hôtes/gîtes
Participer au projet « Tourisme durable en BFC »

4. Développer la consigne de contenants

Objectifs :

- Développer une activité de lavage de contenants pour réemploi

Partenaires :

15 producteurs identifiés comme intéressés
2 brasseurs locaux lancés dans la consigne



Ce qui est positif sur le territoire

- 15 producteurs identifiés comme intéressés
- 1 commerçant et 1 restaurant prêt à collecter
- Plusieurs demandes des clients « Est-ce qu'il faut vous rapporter les bouteilles ? »

Constats

- Environ 400 bouteilles/mois récupérables (expérimentation des 5 producteurs sur 10 mois)
- Les bouteilles de bières sont plus facilement récupérables que celles de vin ou de jus.

Les points de blocages

- Manque une solution de lavage locale
- Les étiquettes = source de traces sur les bouteilles
- Le transport : mutualisation possible ?

Les points d'attention :

- L'aspect monétaire n'a pas encore été étudié
- Les blocages sont identiques sur les projets « Consigne » nationaux



Prévision année 2 :

Informers les producteurs et autres partenaires sur les blocages du projet.

Eco'Sol Le Pont	Agence du Patrimoine	Valoristes Bourguignon	La relance
Ressourcerie Collecte de papier blanc Atelier de la réparation	Porteur de « In Cluniso » : - Ramasse des invendus - Collecte de cartons d'occasion - Broyage itinérant	Collecte en déchetterie : - Polystyrène - Plastique souple	Collecte de palette

Travail avec des ESAT locaux :

- ESAT du Breuil : fabrication des composteurs et des poulaillers
- ESAT de Joncy : entretien des espaces verts du SIRTOM + reprise du broyage itinérant
- Institut Pierre Chanay : lavage de gobelets et de barquettes

Objectifs :

- **Social** : Promouvoir l'Economie Social et Solidaire .
- **Environnemental** : Détourner des tonnages des bennes de déchèteries.
- **Economique** : Baisse des coûts de transport et de traitement.

Etapes d'avancement : 2 périodes de broyage.

- **Printemps** (mars à mai) EBE In Cluniso
Mars : Lancement de la saison de broyage après avoir défini avec le prestataire : les tarifs, la période, estimation nombre de jours de broyage et conventionnement pour prêt du broyeur du SIRTOM + locations broyeurs.
Avril : Bilan à mi-parcours et actions correctrices (tests différents broyeurs)
Juillet : Clôture de la saison, bilan et désengagement d'IN CLUNISO.
- **Automne** (octobre à décembre) ESAT DE JONCY (Ferme de la Guye)
Octobre : Lancement de la saison après validation de l'offre de l'ESAT de JONCY, accompagnement du prestataire sur les sites communaux de broyage.
Décembre : Bilan de fin de période avec prestataire, définition période du printemps.

Indicateurs et résultats :

- 14 communes participantes (24 %) - 20,5 jours de broyage.
- Estimation volume branches évitées : 187,5 m³
- Estimation tonnages broyat produit : 28,125 Tonnes.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Changement de prestataire en cours d'année.
- Mobiliser davantage les communes.

- **Partenaires** : Agence du Patrimoine – EBE In Cluniso – ESAT de Joncy – les communes du SIRTOM.



- **Prévision année 2** : Prise de contact nouvel encadrant de l'ESAT, organisation des 2 périodes

Objectifs :

- Répondre à un besoin du territoire : développer un service de ramassage de cartons auprès des commerçants/artisans du clunisois et vendre des cartons d'occasions.
- Créer une boucle de réemploi avant le recyclage des cartons.
- Créer de l'emploi grâce à cette activité.

Etapes d'avancement :

- Février : Rencontre avec In Cluniso pour objectifs 2019
- Avril : proposition d'un point d'avancement
- Mai : réunion bilan, ramassage développé (petites 10aine de commerçants) mais pas de revente.
- Juillet : arrêt EBE / reprise par MPP en septembre

Indicateurs et résultats :

- Commerçants prêts à payer une collecte de cartons (répond à un besoin)
- 101 passages auprès des commerçants durant 1^{er} trimestre 2019

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Arrêt in cluniso
- Reprise activité par MPP

Partenaires :

In Cluniso, ComCom du Clunisois, professionnels commerçants



Prévision année 2 :

En réflexion pour développement

Objectifs :

Pour la ressourcerie : donner au lieu de jeter
Pour le papier : développer le sur tri du papier dans les administrations et entreprises.

Création d'emploi et d'activité pour une association d'insertion.

Etapes d'avancement :

D'autres événements sont mis en place pour aller plus loin : Défilé de mode, portes ouvertes, magasin éphémère...
Pour le papier : au début la collecte était faite que dans des administrations aujourd'hui des entreprises sont également collectées (22).

Indicateurs et résultats :

52 tonnes d'objets et vêtements sont détournés de la benne DNR pour être valorisés à la ressourcerie.
2 tonnes de papier blanc ont été collectés.
D'après l'enquête Qualitest la ressourcerie de Cluny est bien connue sur le territoire.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Présence des valoristes sur les déchèteries peut poser des soucis dans le stockage et rangement du local (caisson orange).
Présence d'un valoriste formé
Meilleure communication sur le caisson.
Donner les bonnes consignes pour le papier. Certains référents de site ont besoin qu'on redonne les consignes de tri à leur employés.

Partenaires :

Eco sol association d'insertion.



Prévision année 2 :

Amélioration de la communication sur la caisson orange de la déchèterie.
Mettre en place un deuxième défilé dans l'année.
Pour la collecte des papiers blanc : créer un autre circuit en dehors de Cluny.

Objectifs :

Lutter contre le gaspillage alimentaire.
Donner ses invendus à des personnes qui en ont besoin.

Etapes d'avancement :

L'EBE a recruté un salarié pour effectuer les ramasses tous les jours sauf pendant les journées du restos du cœur.
Les invendus sont distribués aux associations de dons alimentaires, le lundi à Etap, le mardi et le vendredi la Communauté de Communes du Clunisois distribue à des familles qui en ont besoin.
Une expérimentation a été faite en été sur les quantités de fruits et légumes qui pourraient être transformés au labo après le don aux associations. L'EBE s'est arrêtée, le salarié a donc été repris par Melting popotte pour continuer la ramasse.
2 magasins ont changé de directeur, dans le cadre de la Redevance Spéciale Incitative le SIRTOM et Communauté de Communes du Clunisois les ont rencontrés et réexpliqués le principe de la ramasse. Cela a permis au dernier magasin de faire partie de la ramasse.

Indicateurs et résultats :

L'expérimentation de cet été a permis de collecter 2 600 kilos de nourriture sur 7 semaines auprès des 3 GMS de Cluny.
Une ramasse est effectuée tous les jours dans les 3 magasins de Cluny.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Le SIRTOM connaît bien les directeurs de magasins, cela facilite les échanges entre les associations et les GMS,

Partenaires :

Les GMS : les 3 de Cluny.
Les associations de dons alimentaires.
La Communauté de Communes du Clunisois,
Melting Popotte : construction d'un outil pour la transformation des fruits et légumes venant de la ramasse et prise en charge du salarié qui fait la ramasse après l'arrêt de l'EBE,



Prévision année 2 :

Ouvrir la ramasse également à d'autres épiceries (Prox Salornay et Joncy)

Objectifs :

- Réduire la vaisselle jetable des événements dans les salles communales.
- Répondre à une demande suite à la mise en place de la RSi.

Etapes d'avancement :

Juin : Récupération de 2500 gobelets auprès du syndicat de traitement Sytraival
Novembre : Etat des lieux via un questionnaire en ligne auprès des communes
Décembre : distribution des gobelets lors du conseil syndical

Indicateurs et résultats :

32 communes sont équipées de gobelets réutilisables, soit 2100 gobelets distribués.
Les 400 gobelets restants pourront être distribués aux communes souhaitant en avoir en plus, ou qui souhaite s'engager dans cette démarche.
 $2100 \text{ gobelets jetables évités} = 3g * 2100 = 6.3 \text{ kg}$
Mais surtout action emblématique !

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Les communes de la ComCom Saint Cyr Mère Boitier ont déjà eu des gobelets par l'intermédiaire de la démarche TEPos. Celles-ci n'ont pas souhaité en reprendre.
Difficile de faire « vivre » les gobelets, et éviter qu'ils restent dans des placards inutilisés. Effet rebond de la production de gobelets plastiques durables... !

Partenaires :

Communes, ComCom



Solution pour les gobelets jetables

Savez-vous qu'à partir du 1er janvier 2020, des objets à usage unique vont être interdits (gobelets, verres, assiettes, touillettes, pailles en plastique...)?
(D'après la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 et la Loi du 30 octobre 2018 dite « loi Egalim »)

Le SIRTOM a l'opportunité de distribuer aux communes des gobelets réutilisables pour :

- Des réunions en mairie
- Mettre à disposition auprès des petites associations locales
- Des repas de quartiers
- Autres manifestations

Ces gobelets seront distribués lors du conseil syndical du 12 décembre 2019 au quai de la gare à Cluny. Ils seront répartis selon le nombre d'habitants par commune.
Merci de répondre à ce questionnaire avant le vendredi 6 décembre.

L'équipe du SIRTOM

*Obligatoire

Prévision année 2 :

Etats des lieux pour les EPCI lors de la mise en place de la RSi
Evaluation des besoins

Objectifs :

- Accompagner les habitants vers une consommation responsable
- Réduire les conditionnements plastiques

Etapes d'avancement :

- Le discours du directeur de Bi1 à l'inauguration de son nouveau magasin : pour que les personnes viennent avec leur boîtes propres aux rayons à la coupe.
- Projet du local en vrac :
 - Participer aux marchés (drive).
 - Faire des livraisons de courses.
 - Animation défi famille zéro déchet dans les communes.

Indicateurs et résultats :

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Partenaires :
GMS



Prévision année 2 :

Accompagnement des projets en cours.

Objectifs :

- Créer un réseau d'échanges autour de cette problématique.
- Accompagner les structures qui ont avancé sur le sujet de la lutte contre le gaspillage alimentaire (action C).
- Avoir un rôle de facilitateur entre les gérants de restauration collective (prestataire, communes) et les acteurs.

Etapes d'avancement :

MASSILLY France :

- Février : Première réunion à l'Entreprise MASSILLY France.
- Juillet : Animation autour du repas locavore – MASSILLY France.

Association Melting Popote :

- Mai : Réunion préparatoire de l'AG.
- Août : ramasse alimentaire et expérimentation de transformation alimentaire.
- Novembre : AG + pose la première pierre à SALORNAY.

Indicateurs et résultats :

- 3 établissements accompagnés.
- Une dizaine de participants à l'animation autour du repas locavore.
- Des projets locaux qui émergent (labellisation "mon restau responsable" et "E3DD")

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Difficulté à travailler avec MASSILLY France (beaucoup de relances)

Partenaires : Acteurs de la restauration collective – CC via TEPos – CD71 – CRBFC – Melting Popote – fournisseurs de produits locaux (agriculteurs, AMAP...)



Prévision année 2 :

- Ouverture du laboratoire de transformation alimentaire.
- Accompagner les cantines engagées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

9. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines

Objectifs :

Permettre l'accès à tous à une nourriture suffisante et de qualité, lutte contre l'obésité
Le gaspillage alimentaire est un générateur de GES très important économiser les ressources.
Réduire cette part des poubelles.

Etapas d'avancement :

L'entreprise saveurs restauration prestataire de cuisine pour plusieurs établissements hospitaliers du territoire mène une action de lutte gaspillage alimentaire. Le 1^{er} établissement concerné est l'Ehpad de Jony dont des pesées ont été effectuée en 2020.
L'entreprise Massilly France a réalisé une semaine de la nutrition est à proposé un repas avec les restes de la veille,
Le chef cuisinier du prestataire de l'ENSAM a changé sa manière de servir les étudiants et le personnel, chaque usagers se sert à sa faim.
Une école à Cluny a mis en place un « gaspillo' pain » dans sa cantine.

Indicateurs et résultats :

Pas de pesées effectuées par le SIRTOM dans des établissements, en attente de ceux de l'EHPAD de Jony.
Ressenti du chef de l'ENSAM de moins jeter.
Travailler avec d'autres restaurations collectives (entreprises et ENSAM)

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Difficultés de parler de gaspillage alimentaire avec des chefs de cuisine.
Améliorer nos méthodologies pour des entreprises.

Partenaires :

Communauté de communes – établissements scolaires, hospitaliers et Entreprises.



Prévision année 2 :

Suivre les diagnostics réalisés par Saveurs restauration.

10. Etude sur la perception des gestes de tri et de prévention

Objectifs :

Evaluer la perception des habitants du territoire au sujet de leur consommation et vision des déchets :

- sur les actions que l'on souhaite développer dans le nouveau contrat engagé avec l'ADEME.
- sur des notions nouvelles comme l'économie circulaire.

Etablir l'état des lieux sur certaines actions, et d'ainsi développer les objectifs à atteindre.
Communiquer les résultats aux habitants du territoire pour les inciter à adopter une consommation responsable.

Etapas d'avancement :

- Juin 2019 : Consultation des prestataires + Prendre contact avec le bureau d'étude : planning prévisionnel
- Juin-juillet 2019 : Co-construire le questionnaire.
- Septembre – octobre 2019 : Collecter les informations sur le terrain.
- octobre 2019 : Analyser les résultats.
- Octobre 2019 : Restitution de l'étude à l'équipe du SIRTOM
- Décembre 2019 : restitution au conseil syndical
- 2020 : communication des résultats

Indicateurs et résultats :

1000 enquêtés

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Intégrer les résultats sur les outils de communication du SIRTOM

Partenaires :

BE Qualitest

Synthèse et conclusion

Analyse Présentation

Sensibilité à la prévention des déchets

97% de sensibilisation à l'écologie et l'environnement.

Amalgame marqué entre tri et prévention.

Prévention, tri et recyclage sont les actions les plus plébiscitées en faveur de l'environnement.

42% jugent leur production de déchets trop importante.

73% sont sensibilisés aux gestes ou actions de prévention des déchets

Réduction des emballages, compostage et tri : Actions plébiscitées dans le cadre de la prévention.

Prévision année 2 : pas de reconduction de l'action, mais communication à faire (nouvelle équipe élus)

Objectifs :

Diminuer les poubelles du poids des textiles jetables.

Etapes d'avancement :

2019: La mise en place de la Redevance Spéciale Incitative a permis de rencontrer les directeurs des EHPAD du territoire. A chaque directeur le SIRTOM a proposé la mise en place de textile lavable dans les établissements. Certains sont d'accord pour travailler ensemble sur cette thématique. Novembre 2019: atelier lors de la journée de l'enfance à Matour avec l'association Villages solidaires : présentation des couches lavables.

Indicateurs et résultats :

EHPAD de Mazille est repassé aux torchons plutôt qu'aux essuis mains jetable.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Sujet difficile pour les directeurs d'établissements.

Partenaires :

Ehpad – prestataire de lavage.



Prévision année 2 :

Animer un atelier avec les directeurs des établissements de personnes âgées.

Objectifs :

- promouvoir la réparation, via les MacGyvers, et les professionnels de la réparation.
- accompagner le collectif de bénévoles vers une autonomie des ateliers
- Réduire la quantité d'objets en panne/cassé qui sont jetés.
- Organiser des événements accessibles à tous sur les thématiques de la réparation et du réemploi.

Etapes d'avancement :

- Environ 45 ateliers fixes
- 6 ateliers mobiles dans les communes
- Mars : Bilan de l'année 2018
- Octobre : Visite des ateliers de la Ressourcerie
- Octobre : Animation scolaire
- Octobre : Participation à un café éphémère : échange sur la réparation
- Novembre : Création d'un village de la réparation avec les pros
- Novembre : Visite du Biclou d'Alino
- Novembre : Reportage France 3

Indicateurs et résultats :

Nbre de bénévoles engagés : 17, dont un noyau dur de 8 bénévoles
Nbre d'objets réparés en atelier fixe : 202 objets amenés, dont 72% réparés. Soit en moyenne 4.5 objets amenés chaque atelier.
Nbre d'objets réparés en atelier mobile : 72 dont 54 réparés, sachant que sur 2 ateliers, le suivi des objets n'a pas été réalisé.
Volonté des pros d'être intégré dans la démarche.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Réaliser un atelier délocalisé pendant une demi-journée : pas assez long par rapport à la demande.
Réaliser un démarchage pour les pros avec la CMA (difficile mais relais possibles !)

Partenaires :

Bénévoles, Eco'Sol, Communes, Biclou d'Alino, CMA, réparateurs pros, ENSAM, TEPos



Prévision année 2 : Continuation des ateliers + travail avec les pros via CMA (événement commun?) + réparation vélo ENSAM

13. Accompagnement des manifestations vers une éco-manifestation

Objectifs :

- Accompagner les porteurs de projets qui souhaitent s'engager dans le montage d'événementiels respectueux de l'environnement, répondre à leurs besoins.
- Mettre en valeur les initiatives et les bonnes pratiques et, ainsi, valoriser l'image de la manifestation.
- Avoir des retours d'expériences et faire effet "boule de neige" pour les manifestations pas encore engagées.

Etapas d'avancement :

- Festival de Lournand : 2 spectacles environnementaux – décoration en récup avec artiste local – compostage – communication
- Campus Arts et Métiers : 2 manifestations importantes, circuit déchet + convention avec SIRTOM + livret accueil + Campus ZD
- Manifestations sportives : engagements de l'US Foot Cluny, programme d'actions sur 2020

Indicateurs et résultats :

- 3 manifestations engagées
- Équipe volontaire et motivée pour poursuivre les démarches

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Rencontre du réseau des festivals grâce aux OT à faire 2020
Identifier les besoins pour créer outils communs

Partenaires :

Organisateurs des festivals, OT



Prévision année 2 :

Intervenir dans réunion de réseau OT

14. Eco défi famille Zéro Déchet et Energie

Objectifs :

- Co-organiser un défi famille pluri thématique avec les structures porteuses d'un programme sur l'énergie (Territoire à Energie Positive).
- Accompagner 30 familles vers une consommation responsable de façon efficace et ludique.
- Réduire les impacts sur l'environnement, via une réduction de 15% du poids des déchets ménagers et une diminution de la consommation en énergie

Etapas d'avancement :

- Possibilité de développer le défi famille via le projet « du local en vrac », épicerie itinérante.

Indicateurs et résultats :

-

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Chargée de mission TEPos en recrutement sur fin année 2019

Partenaires :

TEPos CC



Prévision année 2 :

À développer en partenariat.

Objectifs :

- Inciter les habitants à réduire leurs déchets
- Rendre équitable la tarification selon les quantités produites

Etapas d'avancement :

- Mise en place de la RSI
- Regard sur la RSI pour choisir si mise en place TI

Indicateurs et résultats :

-

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

-

Partenaires :
ComComs



Prévision année 2 :
Selon nouvelle équipe

Objectifs :

Réduire les déchets des gros producteurs .
Engager les pros dans une démarche d'économie circulaire.

Etapas d'avancement :

Vote des règlements par Communauté de Communes du Clunisois et SIRTOM.
Équipements des camions d'un système d'identification,
Rencontre des gros producteurs de déchets de + de 1 000 litres ,
Puçage des bacs de ses gros producteurs.

Indicateurs et résultats :

3 établissements ne souhaitent plus être collectés par le SIRTOM.
L'ensemble des professionnels de plus de 1 000 litres ont été rencontrés
et acceptent de payer le service de ramassage de leur déchets.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Partenariats avec la Communauté de Communes du Clunisois pas évidente sur ce dossier.

Partenaires : Communauté de Communes du Clunisois



Prévision année 2 : Pucer les bacs des producteurs de plus de + 400 litres / semaines.

Objectifs :

- Renforcer la qualité du tri sélectif (ne plus avoir de refus de tri).
- Accompagner les usagers qui ont eu un refus de collecte.

Etapes d'avancement :

- Janvier : bilan auprès des équipes collectes
- Reprise du dossier par le responsable collecte

Indicateurs et résultats :

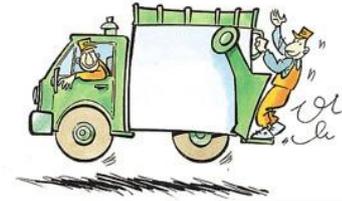
- Nombre de refus par période : 1er semestre 2019 : 60 refus / 2ème semestre 2019 : 48 refus
- Par flux :
 - Déchets chantiers : 6
 - Déchets verts : 4
 - Non-recyclable : 4
 - Métaux : 5
 - OM : 10
 - Papiers : 15
 - Tissus : 3
 - Verre/vaisselle : 26
 - Autres : 6
- Nombre de problèmes de circulation/ problèmes de bacs : 33
- Nombre de refus sur des regroupements : 34

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Augmenter la participation de l'équipe collecte

Partenaires :

Service collecte – Communes – entreprises - particuliers



**TIENS !
MES POUBELLES N'ONT
PAS ÉTÉ RAMASSÉES !!?**



PAS D'INQUIÉTUDE !

Pour toutes les explications

VOIR AU DOS

ne me faites pas voir la votre publieuse

Prévision année 2 :

Continuité de l'action

18. Sensibiliser et communiquer sur l'unité de méthanisation agricole et de séchage bois

Objectifs :

- Valoriser les végétaux du territoire (fumier, déchets de pelouse) produits en grandes quantités et qui ne peuvent pas être "traités" par le compostage statique de proximité.
- production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité via cogénération) à partir d'effluents agricoles et de déchets verts
- Baisser les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) grâce à la diminution des transports.

Etapes d'avancement :

- Création SAMESEC
- Lancement marché
- Négociations avec les 2 répondeurs

Indicateurs et résultats :

-

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

-

Partenaires :

Communauté de Communes du Clunais – VBE – agriculteurs – GIP Equivalée



Prévision année 2 :

Création de l'unité de méthanisation

19. Accompagner les particuliers vers la pratique du compostage/paillage

Objectifs :

- Encourager la population à composter.
- Identifier et mobiliser des personnes ressources.
- Proposer des solutions alternatives au compostage.

Etapas d'avancement :

- Commandes et distributions de composteurs tout au long de l'année.
- Animations d'ateliers tous les 2 mois environ.
- Mise en place de formation Guide-Composteur (7 modules)
- Mobilisation de Guides pour participations aux actions.
- Tests autres techniques de valorisation organique (seau Bokashi et lombricompostage)

Indicateurs et résultats :

- 159 composteurs.
- 4 ateliers = 43 participants.
- 3 Guides composteur formés (sur 30 participants) – 2 "futurs guides"

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Difficulté à mobiliser des participants aux ateliers organisés dans les "petites" communes (2 annulations faute d'inscrits)

- **Partenaires :** ESAT du Breuil – Association arborescence
– les communes et les habitants que SIRTOM.



- **Prévision année 2 :** "Montée en puissance" des formations proposées (ateliers et formations GC)

20. Des poules dans le jardin, des déchets en moins

Objectifs :

Proposer une alternative au compostage avec la vente de poulailler et de poules
Diminuer le poids des OMR
Vendre 50 poulaillers par an pendant 3 an

Etapas d'avancement :

Chaque mois de mars à septembre le SIRTOM organise une distribution de poulaillers auprès des foyers inscrit courant de l'année. Cette distribution a lieu 15 jours avant d'avoir les poules.
Fin d'année : questionnaire bilan envoyé aux foyers pour connaître leur avis sur le poulailler et savoir si ils avaient toujours des poules.

Indicateurs et résultats :

2019 : distribution de 39 poulaillers sur les 50 prévus.
Bonne communication, les poules sont des êtres vivant cela demande une responsabilité de s'en occuper.
Cela a permis de diminuer de 2 tonnes les OMR.
Cadrer un distribution dans le mois est mieux que des distributions au fil de l'eau.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

Certains s'inscrivent et ne viennent pas chercher le poulailler.

Partenaires :

Esat du Breuil pour la fabrication des poulaillers
Gamm Vert pour la distribution des poules.



Prévision année 2 :

Continuer les distributions, bilan avec l'Esat pour quelques pistes d'amélioration du poulailler.

Objectifs :

- Réduire la part des matières organiques dans les OM.
- Créer du lien social entre les habitants et avec la collectivité.
- Autonomiser le fonctionnement des placettes.
- Ouvrir la réflexion sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Etapes d'avancement :

- Commandes de composteurs tout au long de l'année.
- Travail conjoint avec le SIVOM Louhannais pour changement de la signalétique (panneaux d'accueil, explication sur bacs..)
- Rencontre avec prestataires , installation de bacs, formations des agents, animations scolaires, grands publics.
- Suivi, remise à plat et agrandissements de sites.

Indicateurs et résultats :

- 5 établissements rencontrés dans le cadre de la Rsi
- 5 installations (2 communes, 3 établissements)
- 2 référents de sites mobilisés grâce à des appels à candidature.
- Animations auprès de 4 écoles = 185 élèves.
- 6 demi-journées de suivi de site avec agent technique du SIRTOM.
- 1 projet "abandonné" ou retardé : La Servaise à CLUNY.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Les communes rurales ne voient pas d'intérêt à installer des placettes de villages (Bourgs dispersés) + commune centre.
 - Présences de rats sur certaines des placettes (chronophage)
- Autonomiser un maximum les placettes pour se dégager du temps.

Partenaires : ESAT du Breuil - bailleurs sociaux – les établissements - les communes - associations de jardiniers.



Prévision année 2 :

- Editer la nouvelle signalétique des bacs collectifs.
- Accompagner les établissements dans le cadre de la Rsi.

Objectifs :

- Changement de comportement des jardiniers amateurs vers des pratiques plus vertueuses et respectueuses de l'environnement.
- Faire la promotions des actions existantes (prêts-locations de tondeuse mulching et broyeur.

Etapes d'avancement :

- Signature d'une convention de mise à disposition de matériel avec un magasin + bilan 2018 + suivi des locations.
- Présence sur les manifestations du territoire.

Indicateurs et résultats :

- Plus de 100 personnes sensibilisées sur stands d'information.
- 13 participants au module GC 2.1 : gestion intégrée des végétaux.
- 75 contrats de prêts et location de matériel
- 4 sensibilisations grand public / 1 animation jardin familiaux Cluny.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Fermeture d'un magasin en cours d'année.
- Mauvaise compréhension du "Un prêt gratuit"

Partenaires : 5 magasins de motoculture, association Arborescence,



Prévision année 2 :

- Réunir les 5 magasins pour réaliser le bilan 2019 et redonner une dynamique à l'action.

Objectifs :

- Créer une synergie entre les professionnels du paysage et de l'agriculture.
- Répondre aux besoins des professionnels.
- Créer de la ressource à partir des végétaux des bennes de déchèteries.

Etapes d'avancement :

- Conventonnement avec la Chambre d'Agriculture pour valorisation des végétaux à la ferme.
- Envoi de questionnaires aux agriculteurs + appels des répondants + visites des agriculteurs
- Consultation auprès des prestataires de broyage + broyage sur site.

Indicateurs et résultats :

- 5 agriculteurs engagés dans la démarche.
- 11 agriculteurs intéressés par la démarche, 5 retenus.
- 109 Tonnes de broyat livrés aux agriculteurs.
- 1 site de dépôt de tonte chez un agriculteur-viticulteur.
- 1 visite-démonstration de broyage agricole (Cuma Terre'eau)

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

- Cahier des charges précis de la Chambre d'Agriculture.
- Quelques indésirables dans les bennes de déchèteries.

Partenaires :

Les agriculteurs-paysagistes et élagueurs du territoire –
Chambre d'Agriculture – prestataires de broyage



Prévision année 2 :

- Suivre les préconisations de la Chambre d'Agriculture.
- Visite des agriculteurs suite aux livraisons de broyat

Objectifs :

Intégrer la question du Zéro déchets dans l'organisation logistique d'un marché : à la fois aux niveaux des organisateurs mais aussi des consommateurs.
Accompagner les marchands vers une utilisation et une gestion raisonnée des contenants qu'ils utilisent pour leurs produits.
Valoriser les produits invendus : dons aux associations caritatives

Etapes d'avancement :

- Etablir une methodo commune pour essayer sur 3 marchés volontaires.

Indicateurs et résultats :

-

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration :

-

Partenaires :

ComCom Tepos – Melting Popote – Commune ayant un marché – forains



Prévision année 2 :

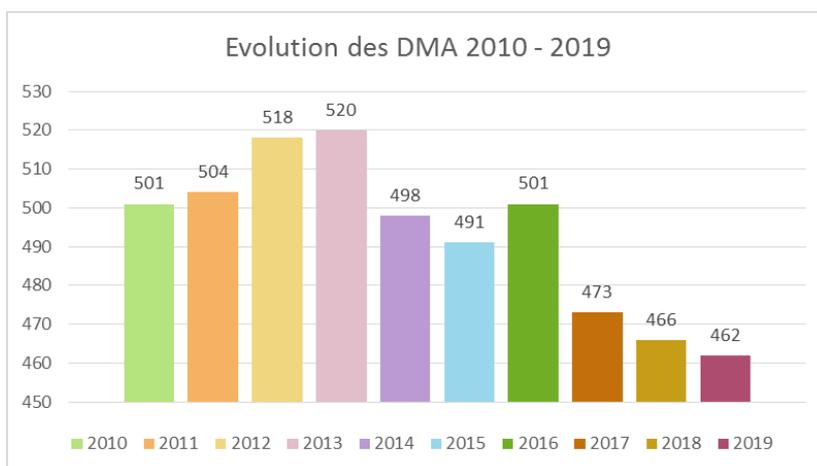
À développer en année 3

6.

RESULTATS QUANTITATIFS

Indicateur n°1

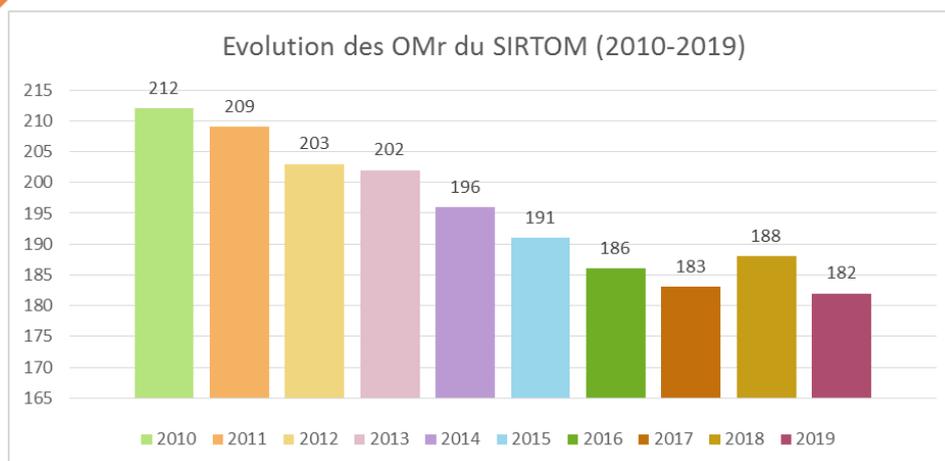
- Réduction de 1,6 % par an des DMA (4,8% en 3 ans)
- Années de référence 2018 : 466 kg/hab/an
- Tonnage à atteindre en 2021 : 444 kg/hab/an



→ Entre 2018 et 2019 : réduction de 0,86 % des DMA sans gravats

Indicateur n°2

- Réduction de 2,5 % par an des OMr
- Années de référence 2018 : 188 kg/hab/an
- Tonnage à atteindre en 2021 : 174 kg/hab/an



→ Entre 2018 et 2019 : réduction de 3,2 % des OMr

Indicateur n°3

- Obtenir 25 points minimum sur l'engagement des entreprises dans l'EC :
- 10 points minimum pour les « entreprises »,
- 15 points minimum pour les « démarches collectives »

10 entreprises engagées dans une action

1 point par démarche

- Hostellerie d'Héloïse : compostage. 1 point
- Aqua Assainissement : reconditionnement de pompes. 1 point
- GMS Bi1 : mise en palce d'une solution pour valoriser les matières organiques. 1 point
- Massilly France : sensibilisation interne des employés sur le DD. 1 point

4 démarches avec diagnostic initial réalisé

1 point par démarche

- EHPAD de Joncy et MAS Bergesserin : diagnostic sur le gaspillage alimentaire. 2 points

2 structures d'animation ou gouvernance

2 point par démarche

- (en cours) Professionnels de la Zone du Pré Saint Germain : via animation EIT. 2 points
- (en cours) Acteurs du tourisme via l'Office du tourisme du Clunisois : réponse à l'appel à projet " vers un territoire durable" . 1 point

2 synergies opérationnelles

3 ou 4 point par démarche selon envergure

- Préaux Services et Biclou d'Alino : utilisation des pièces de vélos pour réparer. 3 points
- Collectivité et agriculteurs : valorisation des végétaux en sous-couche de litière. 3 points.

- **4 points** - « entreprises engagées dans une action » : 1 point par démarche
- **2 points** - « démarches avec diagnostic initial réalisé » : 1 point par démarche
- **3 points** - « structures d'animation et gouvernance » : 2 points par démarche
- **6 points** - « synergies opérationnelles » : 3 ou 4 points selon l'envergure de l'opération

➔ **Total de 15 points.**

PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020

Les actions engagées par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne durant l'année 1 ont permis de créer des partenariats forts avec les différents acteurs du territoire. Un maillage des acteurs et une connaissance des projets qui se mettent en place commencent à prendre forme, créant ainsi du lien entre les acteurs du territoire. Le SIRTOM devient de plus en plus facilitateur dans la mise en place de projets, en regard des années depuis 2010 où le rôle endossé était animateur. De plus, grâce à l'enquête de perception des changements de comportement vers une économie circulaire auprès des habitants du SIRTOM, les résultats ont permis de révéler une envie importante de passer à l'action (une personne sur 2) avec une grande prise de conscience sur la sensibilité à l'environnement (97%). Néanmoins, seulement 37% de la population a connaissance des informations du SIRTOM : une remise en question de la communication mise en place dès le programme local de prévention de 2010 et le projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage peut être réalisée. En effet, la mise en avant du « SIRTOM » n'était pas vraiment faite, l'importance étant portée sur la réalisation de l'action.

Par le rythme des projets entrepris, l'équipe projet en charge de l'animation du CODEC souhaite accentuer les orientations suivantes dans la mise en œuvre des actions :

- Mise en place du référentiel Economie Circulaire, pour permettre à la nouvelle équipe qui compose le conseil syndical de se former sur la thématique de l'économie circulaire. L'état des lieux réalisé et les réflexions autour des projets réalisés permettront de créer une feuille de routes sur les orientations à prendre pour les 6 années à venir.
- Reprise du travail réalisé sur les extensions des consignes de tri : la communication choisie autour de ce projet sera réalisée en mettant en avant les projets en cours sur le territoire.
- Développement d'une communication innovante, positive et qui donne du sens autour des projets du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.
- Renforcement du partenariat avec les Territoires à Energies Positives du territoire pour permettre une cohérence et une complémentarité dans des projets communs.
- Consolidation des partenariats avec les associations d'insertions, dans le but de créer sur le territoire des activités durables en s'appuyant sur les axes de l'économie circulaire.
- Développement de la redevance spéciale incitative auprès des professionnels de la communauté de communes concernée.
- Accompagnement des professionnels vers des pratiques d'économie circulaire sur l'ensemble du territoire, avec des ateliers d'EIT, des ateliers thématiques selon les problématiques rencontrées, des démonstrations pour valorisation des biodéchets, ...
- Poursuite de la démarche de valorisation des matières organiques de proximité auprès des particuliers et des professionnels, dans le but d'autonomiser au maximum les sites de compostage grâce aux sensibilisations et formations réalisées dans ce domaine.
- Intensification des projets de valorisation des végétaux sur le territoire, pour viser le 100% de réutilisation de la ressource végétale locale sur le territoire.
- Entretien et accentuation de l'accompagnement de démarches éco-responsables sur le territoire : écoles, événements, communes, ...

7. BILAN QUALITATIF 2019 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

7.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG :

Baisse de 24 % OMA entre 2020 et 2010 (baisse 10% 2018 / 2015)

Baisse de 10.7 % 2019 / 2010

Baisse de 0.7 % 2018 / 2015

Baisse de 17 % des DMA entre 2020 et 2010 (baisse 6% 2018 / 2015)

Baisse de 7.8 % 2019 / 2010

Baisse de 5 % 2018 / 2015

Stabilisation du coût / hab. H.T. (coût aidé) à 90 € en 2017-2018

Coût aidé par habitant H.T. 2019 : 106.76 €

Taux de valorisations des DMA en 2017-2018 de 75%

Taux de valorisation 2019 : 88.73%

7.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :

Baisse 10% des DMA entre 2010 et 2020 : baisse de 7.8 % en 2019 / 2010

55 % de valorisations matière et organique en 2020 et 65% de valorisations matière et organique en 2025 : 56.67 % en 2019

Sortir de la collecte des OMR les déchets organiques : collecte spécifique ou développement du compostage de proximité

Réduction de l'enfouissement des DMA de 30% en 2020 / 2010 et 50% en 2025 / 2010 : réduction de 76.7% en 2019 / 2010

7.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2019-2025 :

- a) pérenniser et développer les actions de prévention et les actions ZDZG ;
- b) rendre durable la politique d'économie circulaire en particulier grâce à la signature d'un Contrat Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME en décembre 2018 afin de définir un programme d'actions 2019-2021 pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la contractualisation :
 - *réduction de 1.6% par an des DMA (444 kg/hab/an en 2021)*
 - *réduction de 2.5 % par an des OMr (174 kg/hab/an en 2021)*
 - *10 entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire (pré-diagnostic, achats responsables, investissements, opération collective,...) + 4*

démarches avec diagnostic initial réalisé + 2 structures d'animation/gouvernance (suivi cellule EIT de collectivités avec objectif d'autonomisation via structure existante ou à créer) + 2 synergies opérationnelles) ;

- c) mettre en place dans la cadre du SYTRAIVAL l'extension des consignes de tri (modification des collectes, développement des collectes des emballages,...) dès 2019-2020 (obligation 2022) ;
- d) développer la gestion des bio déchets hors collecte des OMR (compostage individuel, compostage collectif, gestion des gros producteurs,...) d'ici 2025 (obligation).